

Pays de Sommières

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RAPPORT ANNUEL

2024

Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets de la Communauté de Communes du Pays de Sommières



www.ccpaysdesommieres.fr

SOM MAIRE

LES INDICATEURS TECHNIQUES

1 CONTEXTE & TERRITOIRE p. 3 - 4	2 FAITS MARQUANTS DE 2024 p. 5 - 7	3 ACTIONS DE PRÉVENTION, DE COMMUNICATION ET RELATIONS USAGERS p. 8 - 9
4 LES BIODÉCHETS p. 10 - 11	5 CHIFFRES CLÉS : LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES p. 12 - 13	6 CHIFFRES CLÉS : LA COLLECTE SÉLECTIVE p. 14 - 17
7 LES DÉCHETTERIES INTERCOMMU- NALES p. 18 - 21	8 LE TRAITEMENT DES DÉCHETS p. 22 - 23	9 LES PROJETS POUR L'ANNÉE 2025 p. 24

LES INDICATEURS FINANCIERS

10 DÉTAIL DES COÛTS DU SERVICE DÉCHETS p. 25 - 26	11 COÛTS DES DÉCHETTERIES p. 27 - 28	12 COÛTS DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS p. 29 - 31
---	--	---

1 CONTEXTE & TERRITOIRE



Présentation du territoire communautaire

Au 1^{er} janvier 2024, la Communauté de Communes du Pays de Sommières comprend 18 communes, son territoire s'étend sur 194,10 km² environ et compte 24 803 habitants, soit une densité de 127,8 hab./km².

Au 1^{er} janvier 2010, le nombre de communes était de 16, pour un territoire de 164.47 km² avec une densité de 119 hab./km², les communes de Cannes-et-Clairan et de Parignargues ayant respectivement rejoint la Communauté de Communes en 2013 et 2017.

Ce territoire est situé entre les deux grandes métropoles que sont Nîmes à l'Est et Montpellier au Sud-Ouest, ce qui favorise l'installation de nouveaux foyers d'habitation, les usagers préférant la campagne à la ville notamment depuis l'épisode COVID de 2020.

L'augmentation de la population durant cet intervalle (2010 / 2024) est de 26 % en 14 ans.

La Communauté de Communes du Pays de Sommières est compétente en matière de collecte de déchets ménagers et assimilés. La compétence traitement est quant à elle affectée au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE). Ce syndicat est constitué de 6 groupements de communes dont sa population permanente est de plus de 220 600 habitants.



Missions du service

Pour l'année 2024, le service Collecte et Valorisation des Déchets (CVD) a comme effectif total :

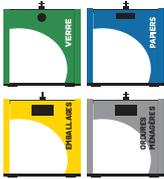


Les missions du service sont variées, il s'agit notamment de :

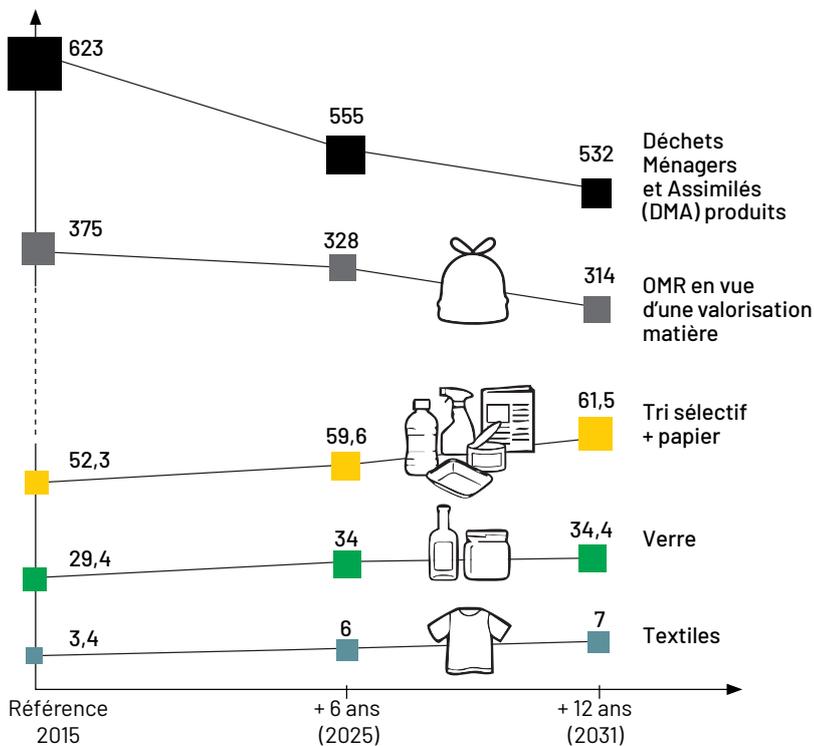
- la relation avec les usagers, accueil physique et téléphonique, pour tout ce qui concerne la collecte des déchets, mise à disposition de bacs, création des badges d'accès aux déchetteries, prise en charge des demandes de collecte de matériel pour l'association Calade...,
- la gestion des trois déchetteries : réception et évacuation des déchets particuliers et professionnels, relation avec les prestataires externes pour une gestion optimale,
- la gestion des points d'apport volontaire et la mise en place d'équipements de prêt lors de manifestations ou d'évènements ponctuels...,
- la diminution des ordures ménagères en développant le tri sélectif et la collecte des biodéchets,
- le suivi de la réglementation et le respect du Plan Régional de la Prévention et de la Gestion des Déchets d'Occitanie.

Présentation des marchés en cours

au 31 décembre 2024

TITULAIRE	OBJET	LOTS	DURÉE	DATE DE FIN
ORIAD 	Transport des déchets issus des déchetteries		1 an reconductible 3 fois	31/05/2028
SULO France 	Fourniture, livraison et maintenance pour les conteneurs «déchets ménagers»		1 an reconductible 3 fois	10/12/2028
OCEAN 	Collecte et transport de déchets ménagers et assimilés		5 ans	01/07/2026
VIAL SAS 	Collecte des colonnes à verre et à papiers 2022		1 an reconductible 3 fois	12/10/2026
UTPM 	Fourniture et livraison d'équipements de collecte (aériens, semi-enterrés et enterrés) en apport volontaire pour ordures ménagères résiduelles et collecte sélective pour la CCPS	Fourniture et livraison de colonnes aériennes (PAV Papiers, Verre, OMR et Tri sélectif)	1 an reconductible 3 fois	01/10/2028
CONTENUR 		Fourniture et livraison de colonnes semi-enterrées et enterrées (PAV Papiers, Verre, OMR et Tri sélectif).		

Objectifs PRPGD
kg/an/hab



	Référence 2015	+ 6 ans (2025)	+ 12 ans (2031)
Taux de refus	15%	15%	15%

Les objectifs

La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 engage la France dans une nouvelle ère de gestion des déchets par la lutte contre les gaspillages et la promotion de l'économie circulaire.

La loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 donne compétence aux Régions pour la planification de la prévention et de la gestion des déchets, autrefois dévolue aux départements.

Le plan a pour objectif de définir et coordonner l'ensemble des actions à entreprendre pendant une période de 12 ans sur le territoire régional.

Le Plan Régional de la Prévention et de la Gestion des Déchets a été finalisé et adopté en Assemblée Plénière le 14 novembre 2019, à l'issue de consultations administratives et publiques.

2 FAITS MARQUANTS DE 2024

Aires de compostage partagé

Développement de 16 nouvelles aires de compostage partagé (ACP) sur le territoire intercommunal.



Commune de Saint-Clément



Commune de Calvisson

ASPERES

- Le Mas Bas

AUJARGUES

- Parking impasse du foyer

CALVISSON

- Cimetière - D 194 Le Village
- Parking crèche Gribouille - Rue Vieux ch. de Nîmes
- Parking - rue du 8 mai
- Parking tennis/école du Petit Prince - Av. du 11 Novembre

CANNES-ET-CLAIRAN

- Parking du Cimetière

JUNAS

- Place de l'Avenir (Parking aire de jeux)
- Parking salle polyvalente

LECQUES

- Abri-bus - route de Sommières

MONTPEZAT

- Rue des Garrigues

SAINT-CLEMENT

- Parking du Cimetière

SALINELLES

- Parking du Foyer

SOMMIERES

- Parking Garanel / CALADE
- St Laze - Rue J-P Chabrol
- Chemin des Bartavelles
- Rue Henry Dunant
- Lotissement la Manade Rue de l'abrivado

VILLEVIEILLE

- Hameau de Pondres : allée du Pigeonnier



Commune d'Aujargues

Ecotasses

Dans l'objectif fixé par la Communauté de Communes d'adopter une démarche plus responsable et de diminuer notre empreinte écologique notamment lors d'événements associatifs, le service CVD a investi au cours de l'année 2024 dans le financement de verres écoresponsables appelés Ecotasses, d'une contenance de 18 ml.

Ces gobelets ont été proposés aux mairies et aux associations du territoire qui le souhaitaient. 6 mairies et 36 associations en ont bénéficié, 3 000 gobelets réutilisables ont ainsi été distribués.



3 000

Écotasses distribuées en 2024



Alarme déchetterie de Sommières et Calvisson

Au cours de l'année précédente, la décision avait été prise d'installer une alarme à la déchetterie Corata de Sommières... La mise en service a eu lieu au mois de juillet 2023.

Les résultats étant concluants, la déchetterie Cante Perdrix a, elle aussi, été équipée d'un système de vidéo surveillance au cours du 3^{ème} trimestre 2024.

La déchetterie Clapisse à Villevieille devrait en être équipée au cours de l'année 2025.

Pneumatiques : installation de containers de stockage dédiés

Jusqu'à l'an passé, tous les pneumatiques déposés par les usagers sur l'une des trois déchetteries étaient rassemblés, par les agents du service, à la déchetterie de Villevieille dans une benne ampliroll de 30 m³.

Il faut savoir que l'éco organisme en charge de ces enlèvements demande à ce que les pneumatiques ne soient ni pollués de terre, ni munis de jantes.

Au deuxième trimestre 2024, les trois déchetteries du territoire communautaire ont été ainsi équipées d'un Eazy Box, petit container de stockage d'environ 6 m³, qui maintient les pneus à l'abri des intempéries et évite ainsi les refus de prise en charge, et une manutention lourde pour les gardiens de déchetterie.

NB. Pour rappel, les usagers peuvent déposer jusqu'à 4 pneus par an.



Travaux à la déchetterie de Villevieille

Depuis novembre 2024, la déchetterie de Villevieille a commencé sa transformation.

L'ancienne plateforme des hauts de quais exigüe est réhabilitée pour répondre aux enjeux réglementaires :

- faciliter l'accessibilité des usagers et des professionnels,
- sécuriser au maximum les agents et les usagers.

Pour cela, les voies de circulation d'entrée et de sortie seront séparées. Un nouvel espace de vie pour les agents de déchetterie sera construit en arrière des hauts de quais, celui-ci permettra une vision totale des quais. L'ancien bâtiment sera démoli pour laisser place à une plateforme plane facilitant les déplacements des usagers et des professionnels. La mise en service de cette nouvelle déchetterie est prévue pour avril 2025.



PAV Tri en déchetterie

Jusqu'au mois de mai 2024, les emballages qui étaient jetés en déchetterie étaient déposés dans la benne « encombrants » pour être incinérés au lieu d'être recyclés comme cela est possible.

Au cours du mois de mai 2024, la décision a été prise d'ajouter un point d'apport volontaire dans chacune des déchetteries pour ces EMR (Emballages Ménagers Recyclables). Cette nouvelle colonne vient compléter le point de regroupement existant où l'on peut déposer Journaux-Revues-Magazines, Verres et Textiles.



Contrat OCTAV

L'usine d'incinération des ordures ménagères du Syndicat, en service depuis le 1^{er} juin 1999 était exploitée par OCREAL jusqu'à fin 2022.

L'année 2023 a marqué un tournant avec le lancement d'un nouveau contrat d'exploitation de dix ans, confié à SUEZ et sa filiale OCTAV suite à une mise en concurrence. Ce contrat de performance – une première en France pour une installation de traitement des déchets – intègre trois enjeux essentiels portés par le Syndicat :

- garantir l'excellence technique et environnementale de l'installation,
- assurer un coût de traitement compatible avec les budgets des intercommunalités membres et
- réduire l'incinération grâce à des actions de prévention.

Défi déchetteries

Les 3 déchetteries de la CCPS ont participé au défi des déchetteries 2024 organisé par OCTAV et le Syndicat Mixte entre Pic et Etang.

Durant la période de juillet à décembre 2024, une attention particulière était portée sur la diminution des tonnages dans la benne « encombrants » dont le contenu finit à l'incinérateur, en détournant le maximum d'apports vers les autres filières.

Les déchetteries ayant le plus diminué le taux d'encombrants, par rapport au volume total apporté en déchetterie, remportaient le défi.

Pour les 3 déchetteries du territoire, la proportion d'encombrants est passée de **52%** en 2023 à **37%** en 2024, plaçant ainsi la CCPS en première position devant les 5 autres EPCI du syndicat.

C'est ainsi qu'environ **424 tonnes ont été détournées de la benne encombrants** en 2024 par rapport à 2023. La mise en place de nouvelles filières comme le placo, le tri sélectif, les déchets dangereux des ménages et la présence d'un ambassadeur OCTAV en déchetterie ont favorisé cette diminution.

En récompense, chaque agent de déchetterie s'est vu offrir un repas pour 2 personnes dans un restaurant labellisé Rest'Acteur à Sommières.

Bravo à eux et poursuivons cet effort en 2025 !



Autres déchetteries
du SMEPE



Ambassadeur OCTAV

Les ambassadeurs du tri sont déployés dans le cadre du contrat d'exploitation de l'incinérateur OCTAV qui comprend un volet prévention important dont l'objectif est notamment de réduire le recours à l'incinération. Sur le terrain, au plus près de chacun, ils jouent un rôle crucial dans la sensibilisation.

Qu'ils animent des stands, fassent du porte-à-porte, guident en déchetterie ou participent aux événements, ils sont essentiels pour faire progresser les bons gestes de tri.

Grâce à des échanges directs et concrets avec les usagers, ils rappellent les consignes, corrigent les erreurs et expliquent l'importance du tri. Ces acteurs de proximité sont la clé pour accompagner les habitants vers une meilleure gestion de leurs déchets.

Nouveaux locaux : déménagement du Service

Après la construction du nouveau bâtiment qui abrite le siège de la Communauté de Communes, le bâtiment annexe a été réagencé afin de permettre d'y regrouper tous les services techniques y compris le service Collecte et Valorisation des Déchets.

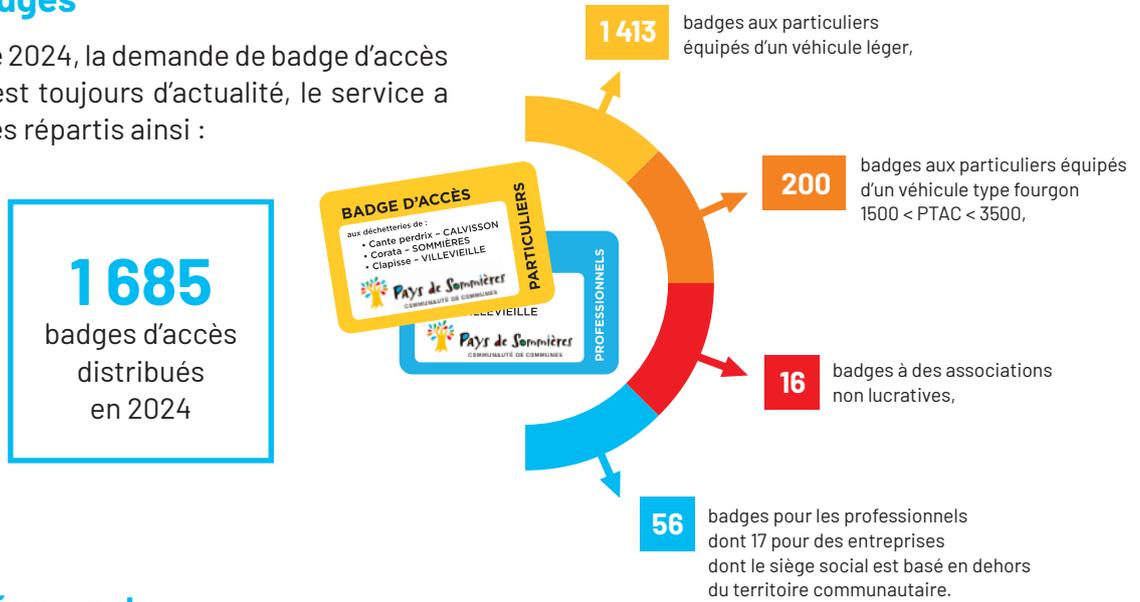
Les nouveaux bureaux, situés au rez-de-chaussée dudit bâtiment, sont plus facilement accessibles pour les usagers reçus par les agents du service.



3 ACTIONS DE PRÉVENTION, COMMUNICATION & RELATIONS USAGERS

Nombre de badges

Au cours de l'année 2024, la demande de badge d'accès aux déchetteries est toujours d'actualité, le service a délivré 1 685 badges répartis ainsi :



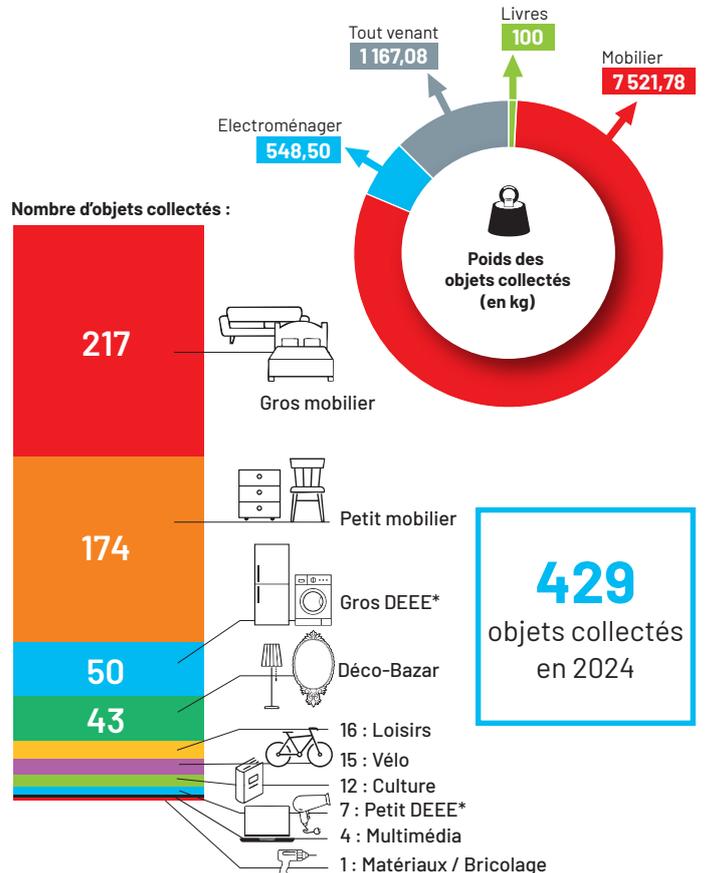
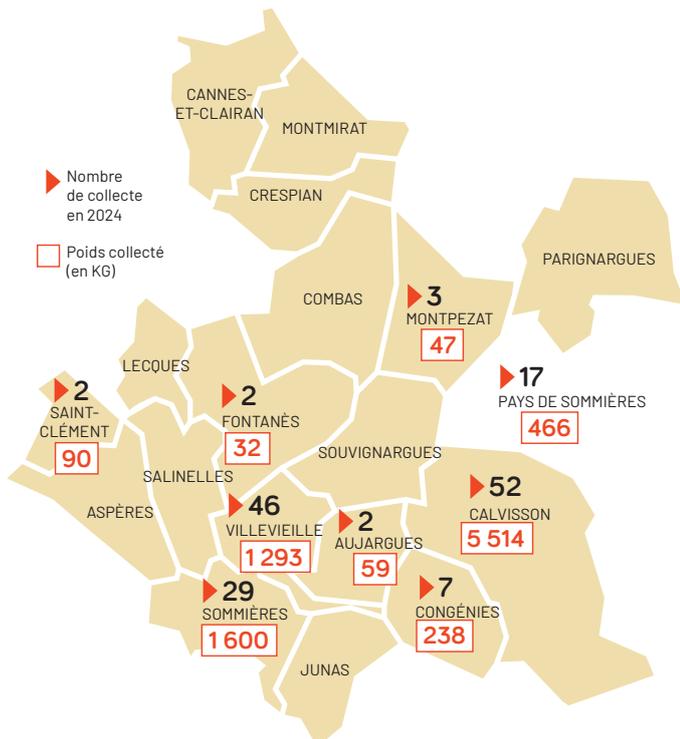
La collecte préservante



Depuis 2020 un partenariat avec l'association Calade pour la collecte chez les particuliers des objets destinés à être réutilisés est mis en place.

Les usagers contactent la Communauté de Communes qui dresse la liste avec l'intéressé des objets à évacuer et la transmet ensuite à l'association Calade qui planifie l'intervention.

Au cours de l'année 2024 le service a réceptionné 162 demandes et 429 objets ont été collectés sur 9 communes du territoire. Le matériel récupéré se décline ainsi :



*DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Communication en porte-à-porte - Octav

En 2024, il a été mis en place une nouvelle communication sur les erreurs de tri dans les bacs d'ordures ménagères.

Lors des collectes, les bacs non-conformes sont repérés et un scotch avec une affichette (indiquant les erreurs) sont apposés sur le bac pour que l'administré soit informé. Il est ensuite contacté afin d'être sensibiliser sur le tri des déchets.

Octav a réalisé des sensibilisations en porte-à-porte auprès des administrés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Sommières pour informer sur le tri des déchets ménagers mais également sur le compostage individuel et collectif.

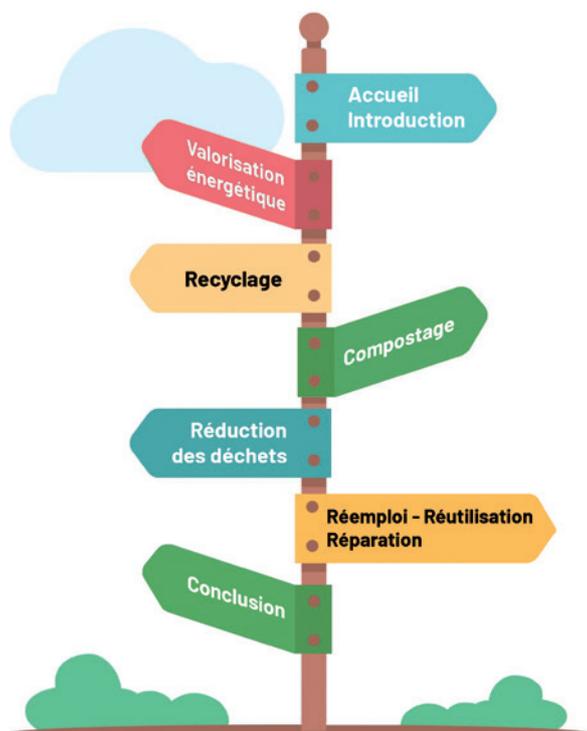
Ces rencontres en porte-à-porte ont permis de répondre aux questions des usagers mais également de leur faire connaître les différentes solutions de tri pour les déchets alimentaires (mise à disposition de composteurs).



Pavillon des solutions

Depuis fin 2024, Octav propose une visite du pavillon des solutions qui se trouve directement sur le site de l'incinérateur de Lunel Viel dans le but de sensibiliser les écoliers du territoire sur les différentes thématiques des déchets ainsi qu'une visite de l'incinérateur.

Thématiques de la visite :



Un parcours complet et interactif de 2h pour sensibiliser les élèves à l'impact de notre consommation et des déchets sur l'environnement, tout en les dotant des connaissances et des outils nécessaires pour adopter des gestes éco-responsables.

Les élèves pourront faire des activités mais également découvrir la fosse où les déchets arrivent sur le site grâce aux collecteurs.



4 BIODÉCHETS

Cadre réglementaire

À compter du 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) de 2020, le tri à la source des biodéchets est généralisé pour tous les particuliers et les professionnels.

C'est donc aux collectivités territoriales, qui ont pour compétence la gestion des déchets, de proposer des solutions pour pouvoir trier les restes alimentaires et les valoriser par la suite.



Compostage individuel

La distribution de composteurs par la Communauté de Communes du Pays de Sommières est gratuite sur présentation d'un justificatif de domicile ou du badge d'accès en déchetterie.

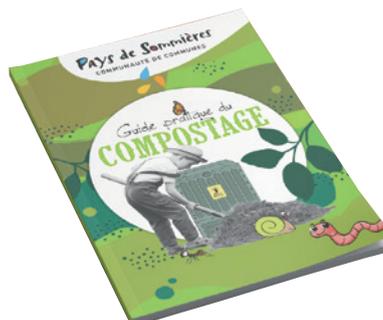
Durant l'année 2024, 13 distributions ont eu lieu au sein des déchetteries intercommunales et 21 directement dans les communes.

Chaque composteur est distribué avec un bio-seau (qui permet d'apporter les restes alimentaires jusqu'au composteur) et un guide sur la pratique du compostage.



1 063

composteurs individuels ont été distribués sur l'année 2024



Pour plus d'informations, consultez le guide du compostage individuel sur notre site internet (www.ccpaysdesommières.fr) ou flashez le QR code suivant :



Compostage collectif

La Communauté de Communes du Pays de Sommières dote l'ensemble de son territoire de composteurs collectifs depuis 2022.

Aujourd'hui, avec les nouvelles installations de l'année 2024, 26 espaces de compostage collectif sont installés au sein des communes.

Ils permettent aux habitants de déposer certains déchets de cuisine (épluchures notamment) à composter afin d'obtenir de la matière organique réutilisable pour le jardin : le compost.

Ce geste de tri évite ainsi l'incinération de « déchets » essentiellement composés d'eau !



Fonctionnement d'un site de compostage collectif

Le site de compostage collectif se compose de 3 bacs et d'un panneau Totem explicatif :

- le bac d'apport, afin de déposer les biodéchets en respectant les consignes de tri,
- le bac de broyat de bois qui permet de récupérer de la matière sèche afin de recouvrir les apports,
- le bac de maturation : une fois que le bac d'apport est plein, il est laissé au repos le temps que le compost se réalise,
- le panneau Totem permet d'expliquer et d'informer les usagers du fonctionnement du site de compostage.

Le coût de chaque équipement composé des 3 bacs et d'un totem d'information est d'environ 600 €.

Gestion des sites de compostage collectif

Par l'intermédiaire de l'association CALADE, la CCPS assure un suivi des sites une fois par semaine ainsi que des opérations de manutention ponctuelles selon les taux de remplissage des différents bacs.

Les interventions menées sont les suivantes :

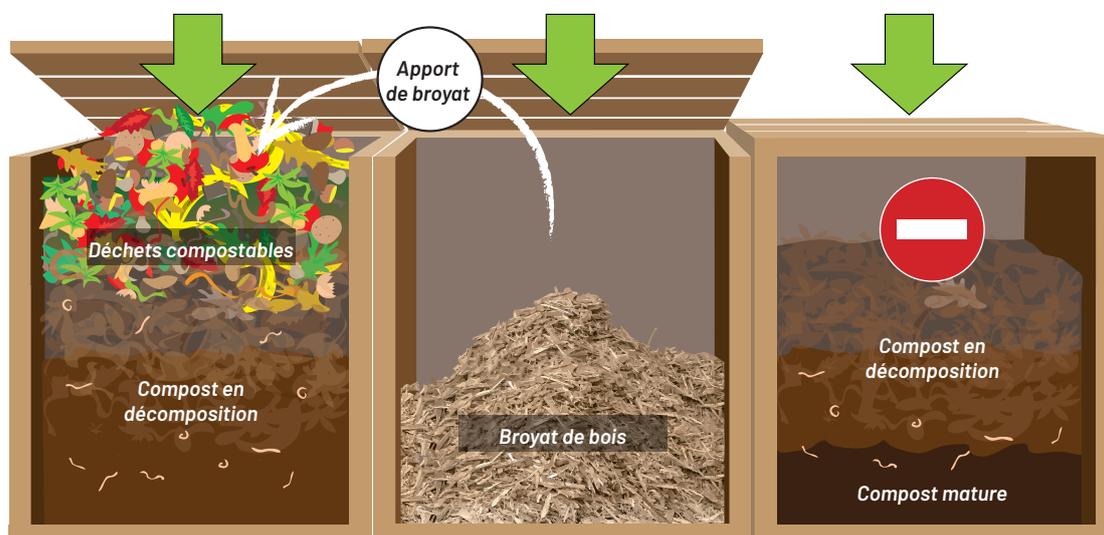
- l'entretien et la propreté des bacs,
- la gestion des erreurs de tri,
- la réalisation des opérations de brassage, de transfert et de réparation des bacs,
- l'accompagnement de la commune aux bonnes pratiques de tri des biodéchets (animation, sensibilisation, communication).

LES RÈGLES À RESPECTER POUR L'UTILISATION DES 3 CONTENANTS :

Dans le premier, déposez tous vos déchets organiques en respectant bien les consignes de tri.

Le deuxième contient du broyat à ajouter sur les biodéchets que vous avez apporté.

Le troisième est un composteur où la maturation est en cours. Ne déposez rien à l'intérieur. Laisser faire la nature !



Pour toutes informations ou questions, n'hésitez pas à vous rapprocher du service Collecte et Valorisation des Déchets au 04 66 80 98 40

5 CHIFFRES CLÉS LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

a - Fréquence de collecte

Hors période estivale, les Ordures Ménagères Résiduelles sont collectées à une fréquence hebdomadaire sur les communes de l'ensemble du territoire.

Du 1^{er} juillet au 31 août, les collectes des Ordures Ménagères sont bihebdomadaires pour chacune des communes de l'intercommunalité.

Seule exception : l'hyper centre de Sommières qui a une collecte tri hebdomadaire tout au long de l'année.

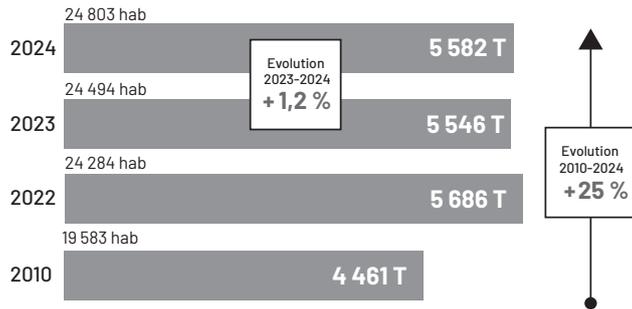


Tournées des collectes sur le territoire : Jours de collecte par commune

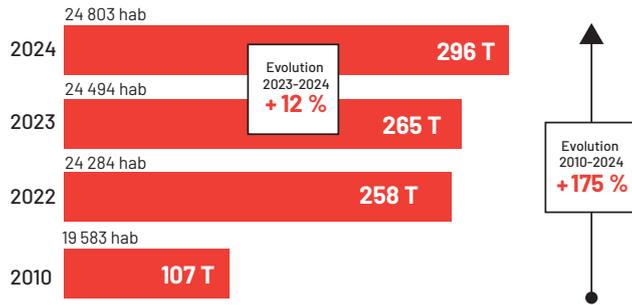
Du 1 ^{er} septembre au 30 juin						COMMUNES	Du 1 ^{er} juillet au 31 août					
L	M	M	J	V	S	ASPERES	L	M	M	J	V	S
L	M	M	J	V	S	AUJARGUES	L	M	M	J	V	S
L	M	M	J	V	S	CALVISSON	L	M	M	J	V	S
L	M	M	J	V	S	CANNES ET CLAIRAN	L	M	M	J	V	S
L	M	M	J	V	S	COMBAS	L	M	M	J	V	S
L	M	M	J	V	S	CONGENIES	L	M	M	J	V	S
L	M	M	J	V	S	CRESPIAN	L	M	M	J	V	S
L	M	M	J	V	S	FONTANES	L	M	M	J	V	S
L	M	M	J	V	S	JUNAS	L	M	M	J	V	S
L	M	M	J	V	S	LECQUES	L	M	M	J	V	S
L	M	M	J	V	S	MONTMIRAT	L	M	M	J	V	S
L	M	M	J	V	S	MONTPEZAT	L	M	M	J	V	S
L	M	M	J	V	S	PARIGNARGUES	L	M	M	J	V	S
L	M	M	J	V	S	SAINT-CLEMENT	L	M	M	J	V	S
L	M	M	J	V	S	SALINELLES	L	M	M	J	V	S
L	M	M	J	V	S	SOMMIERES CENTRE	L	M	M	J	V	S
L	M	M	J	V	S	SOMMIERES EXTERIEURS	L	M	M	J	V	S
L	M	M	J	V	S	SOUVIGNARGUES	L	M	M	J	V	S
L	M	M	J	V	S	VILLEVIEILLE	L	M	M	J	V	S

b - Tonnages

Ordures ménagères résiduelles



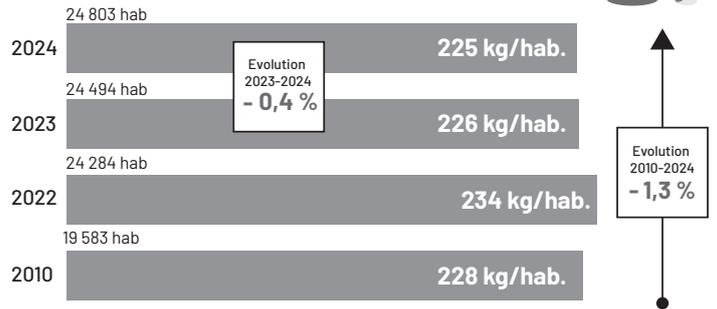
Refus de tri :



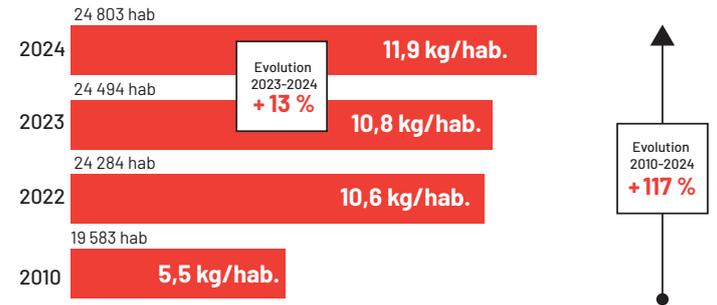
	2010	2022	2023	2024
Population	19 583	24 284	24 494	24 803
OMR	4 461 T	5 686 T	5 546 T	5 582 T
Refus de tri	107 T	258 T	265 T	296 T

c - Performances (en kg/hab./an)

Ordures ménagères résiduelles



Refus de tri :



	2010	2022	2023	2024
Population	19 583	24 284	24 494	24 803
OMR (kg/hab.)	228	234	226	225
Refus de tri (kg/hab.)	5,5	10,6	10,8	11,9

Pour 2024, il est constaté une légère augmentation des tonnages en ordures ménagères en corrélation avec l'augmentation de la population.

Une attention particulière est portée sur les erreurs de tri qui augmentent nettement cette année.

REPÈRES DE RÉFÉRENTIELS pour les OMR

Occitanie Mixte-Rural 23	219 Kg/hab./an
France Mixte-Rural 23	186 Kg/hab./an
SMEPE 23 (population DGF)	229 Kg/hab./an

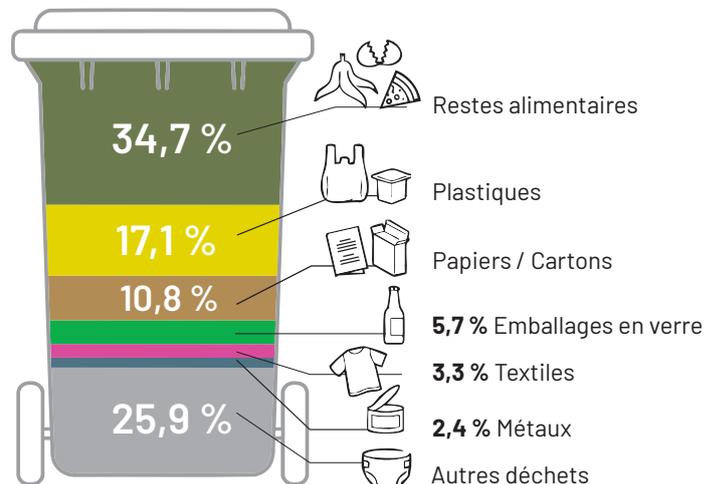
d - Caractérisations des OMR

La caractérisation des OMR permet de trier les déchets par catégories et d'en connaître la quantité présente dans la collecte. Elle permet également de faire ressortir les erreurs de tri.

Deux fois par an, des caractérisations des OMR sont réalisées sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Sommières.

> Qu'est-ce que le refus de tri ?

Il s'agit de la part des déchets non conformes issus de la collecte des bacs jaunes, triés en centre de tri.



6 CHIFFRES CLÉS LA COLLECTE SÉLECTIVE



Pour 2024,
il est de nouveau
constaté une hausse
des tonnages de la
collecte sélective.



1 - Emballages Ménagers Recyclables (EMR)

a - Fréquence de collecte

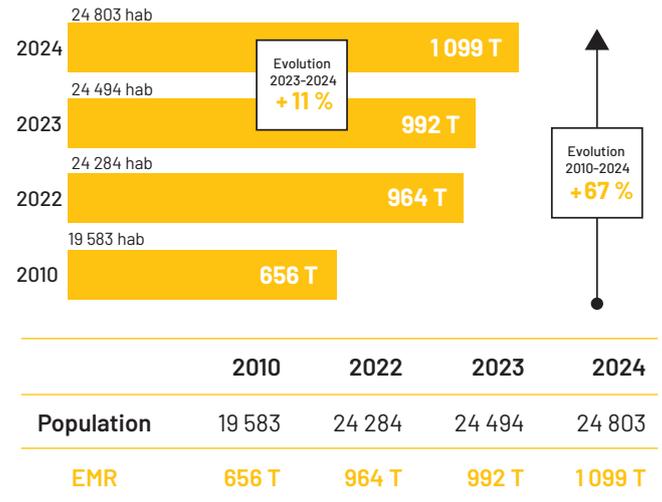
Les Emballages Ménagers Recyclables sont collectés sur chacune des communes chaque semaine selon le planning ci-après :

COMMUNES	Jour de collecte					
	L	M	M	J	V	S
ASPERES	L	M	M	J	V	S
AUJARGUES	L	M	M	J	V	S
CALVISSON	L	M	M	J	V	S
CANNES ET CLAIRAN	L	M	M	J	V	S
COMBAS	L	M	M	J	V	S
CONGENIES	L	M	M	J	V	S
CRESPIAN	L	M	M	J	V	S
FONTANES	L	M	M	J	V	S
JUNAS	L	M	M	J	V	S
LECQUES	L	M	M	J	V	S
MONTMIRAT	L	M	M	J	V	S
MONTPEZAT	L	M	M	J	V	S
PARIGNARGUES	L	M	M	J	V	S
SAINT-CLEMENT	L	M	M	J	V	S
SALINELLES	L	M	M	J	V	S
SOMMIERES CENTRE	L	M	M	J	V	S
SOMMIERES EXTERIEURS	L	M	M	J	V	S
SOUVIGNARGUES	L	M	M	J	V	S
VILLEVIEILLE	L	M	M	J	V	S

b - Tonnages

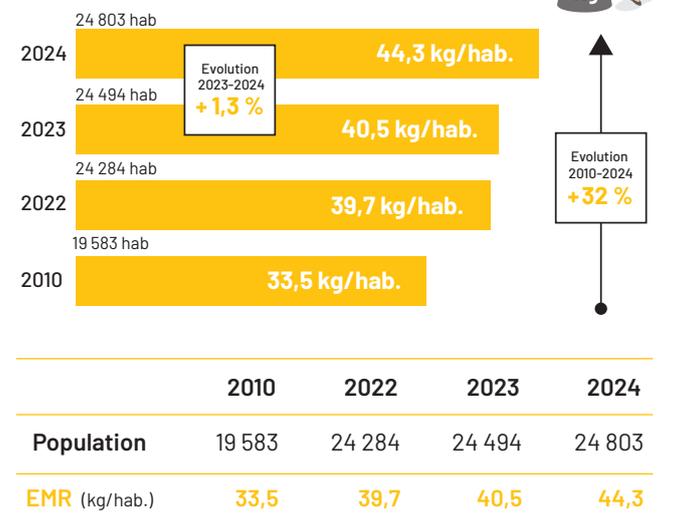


Emballages Ménagers Recyclables (EMR)



c - Performances (en kg/hab./an)

Emballages Ménagers Recyclables (EMR)





2 - Point d'Apport Volontaire pour les Journaux Revues Magazines (JRM)

a - Fréquence de collecte

Les collectes des PAV Papiers sont faites par la société prestataire Vial-Minérès. Le planning prévoit une intervention bi-mensuelle, et en fonction du taux de remplissage des colonnes, les PAV sont collectés à une fréquence égale ou plus étalée.

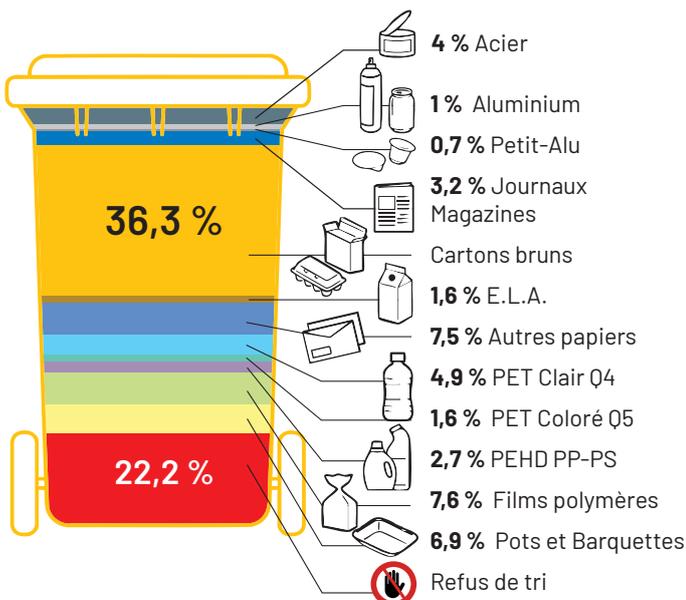


d - Caractérisation de la collecte sélective

La caractérisation des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) permet de trier les déchets par catégories et d'en connaître la quantité présente dans la collecte. Elle permet également de faire ressortir les erreurs de tri.

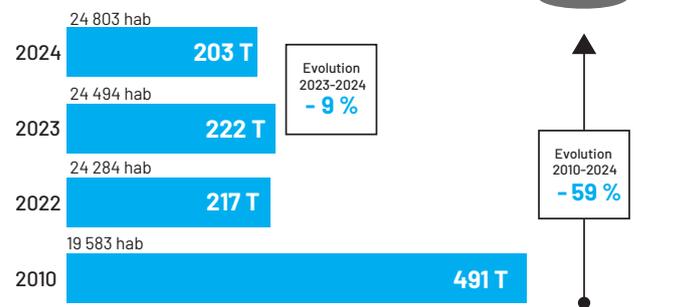
Sur la Communauté de Communes du Pays de Sommières, une caractérisation de la poubelle de tri a lieu chaque mois au centre de tri de Paprec en présence d'un agent de la collectivité.

En 2024, sur **1 099** tonnes d'emballages ménagers recyclables collectés, **295,94** tonnes (soit 22,2%) ont été refusées au centre de tri de Paprec soit environ **11,9** kg par habitant sur la même année.



b - Tonnages

Journaux Revues Magazines (JRM)



	2010	2022	2023	2024
Population	19 583	24 284	24 494	24 803
JRM	491 T	217 T	222 T	203 T

c - Performances (en kg/hab./an)

Journaux Revues Magazines (JRM)



	2010	2022	2023	2024
Population	19 583	24 284	24 494	24 803
JRM (kg/hab.)	25	8,9	9	8,1

REPÈRES DE RÉFÉRENTIELS pour les emballages et les papiers

Occitanie Mixte-Rural 23	55 Kg/hab./an
France Mixte-Rural 23	56 Kg/hab./an
SMEPE 23 (population DGF)	42 Kg/hab./an

3 - Point d'Apport Volontaire pour les emballages en verre

a - Fréquence de collecte

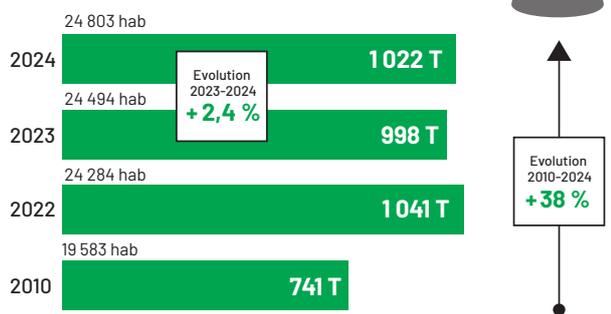
Les collectes des PAV pour les emballages en verre sont faites par la société prestataire Vial-Minérès.

Le planning prévoit une intervention hebdomadaire, et en fonction du taux de remplissage des colonnes, les PAV sont collectés à une fréquence égale ou plus étalée.



b - Tonnages

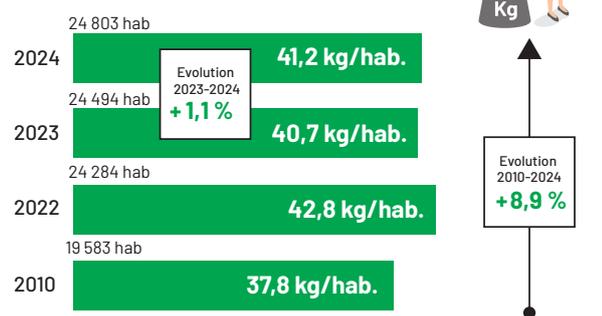
Emballages en verre



	2010	2022	2023	2024
Population	19 583	24 284	24 494	24 803
Verre	741 T	1 041 T	998 T	1 022 T

c - Performances (en kg/hab./an)

Emballages en verre



	2010	2022	2023	2024
Population	19 583	24 284	24 494	24 803
Verre (kg/hab.)	37,8	42,8	40,7	41,2

REPÈRES DE RÉFÉRENTIELS pour le verre

Occitanie Mixte-Rural 23	36 Kg/hab./an
France Mixte-Rural 23	40 Kg/hab./an
SMEPE 23 (population DGF)	36 Kg/hab./an

4 - Point d'Apport Volontaire pour les textiles

a - Fréquence de collecte

Les collectes des PAV pour les Textiles sont faites par la société prestataire Philtex Recycling.

Le planning prévoit une intervention bi-hebdomadaire sur le territoire communautaire, ainsi l'ensemble des PAV est collecté à une fréquence hebdomadaire.



b - Tonnages

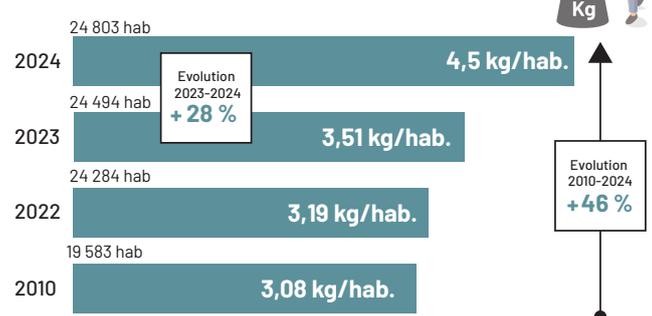
Textiles



	2010	2022	2023	2024
Population	19 583	24 284	24 494	24 803
Textiles	60,4T	77,5 T	86 T	111,5 T

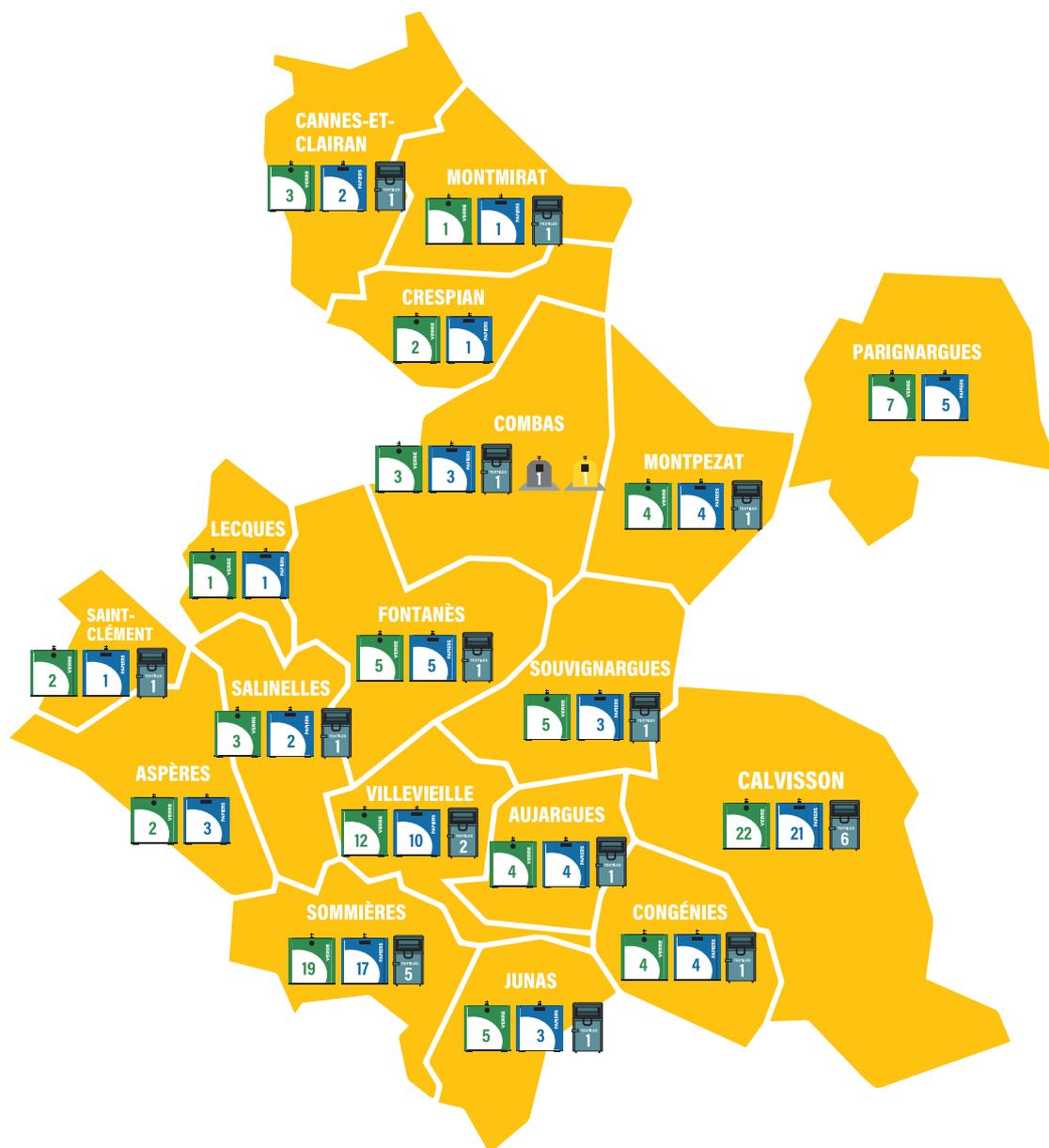
c - Performances (en kg/hab./an)

Textiles



	2010	2022	2023	2024
Population	19 583	24 284	24 494	24 803
Textiles (kg/hab.)	3,1	3,1	3,5	4,5

5 - Cartes des PAV sur le territoire



7 LES DÉCHETTERIES INTERCOMMUNALES



Les déchetteries sont au nombre de trois sur le territoire de la Communauté de Communes :

- **Corata à Sommières**, zone Corata, route de Galargues,
- **Clapisse à Villevieille**, route d'Aujargues,
- **Cante Perdrix à Calvisson**, route de Saint-Etienne d'Escattes.

Les particuliers y accèdent au moyen d'un badge magnétique contrôlé par les gardiens.

Il est à noter que les dépôts des professionnels se font uniquement à la déchetterie Clapisse à Villevieille où leurs apports sont facturés.

Les horaires d'ouverture

Déchetterie zone Corata à Sommières

	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
Matin	Fermée	9h - 12h		Fermée	9h - 12h	
Après midi : 14h - 17h						

Déchetterie de Clapisse à Villevieille

Du lundi au samedi : 9h - 12h et 14h - 17h

Déchetterie Cante Perdrix à Calvisson

	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
Matin	9h - 12h	Fermée	9h - 12h		Fermée	9h - 12h
Après midi : 14h - 17h						

Les conventions d'accès aux déchetteries

Hors territoire de la CCPS :

Une convention d'accès a été rédigée avec la Communauté de Communes du Piémont Cévenol, pour que les habitants de Crespian, Montmirat et Cannes-et-Clairan accèdent à la déchetterie de Liouc.

Sur le territoire de la CCPS :

Une convention d'accès a été signée :

- avec la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup, pour que les habitants de Buzignargues, Saint-Hilaire de Beauvoir et Saint-Jean de Cornies accèdent aux déchetteries de Sommières et Villevieille ;
- avec la Communauté d'Agglomération de Lunel Agglo, pour que les habitants de Saussines, Campagne, Galargues et Garrigues accèdent aux déchetteries de Sommières et Villevieille.

Les déchetteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

Des horaires d'été sont appliqués du 1^{er} juillet au 31 août.

La fréquentation par déchetterie en 2024

Déchetterie de Calvisson :

	Véhicules légers	Fourgons	TOTAL Particuliers	Exonérés	TOTAL
Trim 1	5 195	258	5 453	372	5 825
Trim 2	6 468	254	6 722	318	7 040
Trim 3	6 223	207	6 430	441	6 871
Trim 4	5 367	198	5 565	409	5 974
TOTAL	23 253	917	24 170	1 540	25 710

Déchetterie de Sommières :

	Véhicules légers	Fourgons	TOTAL Particuliers	Exonérés	TOTAL
Trim. 1	5 577	310	5 887	625	6 512
Trim. 2	6 704	338	7 042	657	7 699
Trim. 3	3 112	138	3 250	456	3 706
Trim. 4	5 516	298	5 814	748	6 562
TOTAL	20 909	1 084	21 993	2 486	24 479

Déchetterie de Villevieille :

	Véhicules légers	Fourgons	TOTAL Particuliers	Exonérés	Profess.	Pro. Hors territoire	TOTAL Profess.	TOTAL
Trim. 1	5828	471	6 299	472	884	112	996	7 767
Trim. 2	7086	406	7 492	259	922	131	1 053	8 804
Trim. 3	6173	340	6 513	302	875	102	977	7 792
Trim. 4	5742	295	6 037	329	967	91	1 058	7 424
TOTAL	24 829	1 512	26 341	1 362	3 648	436	4 084	31 787

Les professionnels en déchetteries

La gestion des déchets des professionnels a été, jusqu'au mois de juin 2004, réalisée sans distinction avec celle des déchets des ménages sur le territoire de la CCPS.

Cependant, l'importance des déchets produits par les activités professionnelles du territoire atteignant environ ¼ des apports gérés par les déchetteries, a entraîné une forte augmentation du coût de gestion des sites.

Ce surcoût devant être assumé par les professionnels et non par les particuliers comme le prévoit la réglementation, la Communauté de Communes du Pays de Sommières s'est donc prononcée sur la mise en place d'une tarification pour les apports des professionnels, qui a débuté le 14 juin 2004.

Un rapprochement avec les organismes professionnels a été effectué. Il a permis à la Communauté de Communes d'obtenir un soutien pour la mise en place de cette tarification et un protocole d'accord entre la CCPS, la CCI et la Chambre des Métiers sur la tarification des déchets a pu être établi.

a - Le site :

Les déchets professionnels sont acceptés uniquement sur le site de la déchetterie Clapisse à Villevieille, aux mêmes horaires que les particuliers.

Un badge d'accès est délivré par le service CVD sur présentation d'un justificatif d'inscription à la Chambre des Métiers ou à la Chambre de Commerce et d'Industrie, et du certificat d'immatriculation du véhicule.

b - Filières et tarifs :

Pour les particuliers, en cas d'apport supérieur à 2 m³, le gardien doit être prévenu afin de vérifier la capacité de stocker le volume. Pour les professionnels, les apports sont payants.

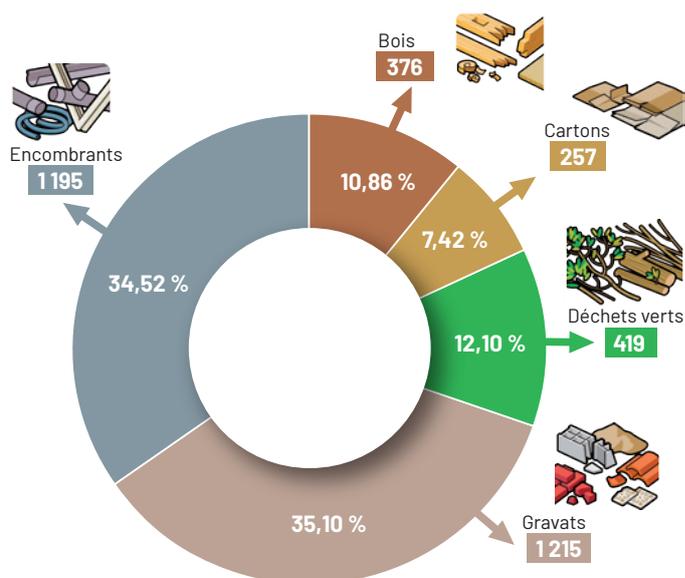
c - Facturation :

Lors de leur passage sur le site de la déchetterie Clapisse à Villevieille, les professionnels présentent leur badge d'accès sur la borne de la barrière qui s'ouvre, le gardien en poste scanne le badge pour enregistrer le dépôt en vue de la facturation.

Apports des professionnels par type de déchets pour l'année 2024

Tarifs forfaitaires (TTC)

	 Petit véhicule PTAC < 1,5 t	 Grand véhicule 1,5 t < PTAC < 3,5 t
Tarif 1	10 €	Encombrants
		Déchets verts
		Bois
		Cartons
Tarif 2	5 €	Gravats 10 €



Tonnages par déchetterie en 2024

	Calvisson	Sommières	Villevieille
BOIS	175,38	239,80	480,66
CARTONS	78,08	96,16	121,98
FERRAILLES	83,88	92,10	92,70
BATTERIES	0,64	0,65	0,56
GRAVATS	494,42	658,20	3 220,60
ENCOMBRANTS	494,92	607,07	651,43
DECHETS VERTS	765,00	768,00	1 302,00
PLACO PLATRE	13,68	13,62	71,46
PNEUMATIQUES	2,17	4,03	5,55
HUILES DE VIDANGE	4,50	4,14	4,05
HUILES ALIMENTAIRES	0,73	1,04	1,82
DMS	14,33	22,08	26,48
PILES	0,26	0,46	0,72
ECO MOBILIER	181,16	247,64	296,12
PRODUITS ELECTRONIQUES	66,15	94,39	94,01
AMPOULES / NEONS	0,06	0,26	0,34
CARTOUCHES / TONERS	0,06	0,17	0,19
RADIOGRAPHIES	0,02	0,05	0,05
CAPSULES NESPRESSO	0,33	0,11	0,50
ARTICLES SPORTS ET LOISIRS	1,18	0,84	0,69
ARTICLES BRICOLAGE & JARDINAGE	0,84	0,40	0,02

Comparatif par flux et évolutions (2010/2022/2023/2024)

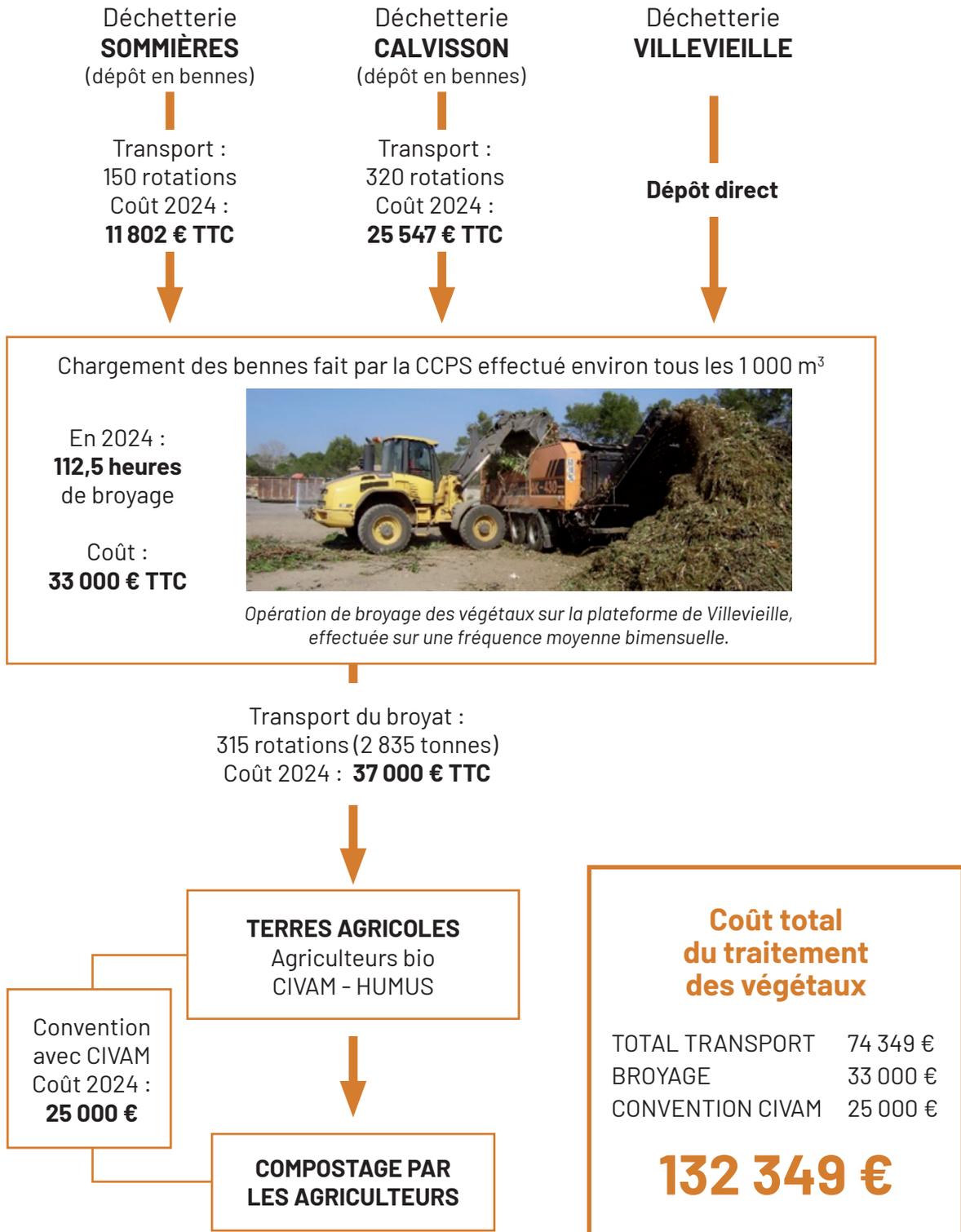
	TOTAL 2010	TOTAL 2022	TOTAL 2023	TOTAL 2024	Evolution 2010 / 24	Evolution 2023 / 24
BOIS	852,33	973,42	884,02	895,84	5 %	1 %
CARTONS	220,70	273,84	253,04	296,22	34 %	17 %
FERRAILLES	142,78	220,76	229,08	268,68	88 %	17 %
BATTERIES		3,68	4,83	1,86		-61 %
GRAVATS	5 304,00	5087,72	4722,92	4 373,22	-18 %	-7 %
ENCOMBRANTS	2 306,70	2 827,28	2 491,56	1 753,42	-24 %	-30 %
DECHETS VERTS	1 641,00	2 394,00	2 457,00	2 835,00	73 %	15 %
PLACO PLATRE	0	27,32	22,22	98,76		344 %
PNEUMATIQUES	4,32	15,64	8,16	8,16	89 %	0 %
HUILES DE VIDANGE	11,45	10,80	12,41	12,69	11 %	2 %
HUILES ALIMENTAIRES	0,30	1,65	2,11	3,59	1 099 %	70 %
DMS	4,22	16,11	43,72	62,90	1 387 %	44 %
PILES		1,09	1,47	1,45		-1 %
ECO MOBILIER		439,87	535,60	724,92		35 %
PRODUITS ELECTRONIQUES	14,00	190,52	228,98	254,56	1 718 %	11 %
AMPOULES / NEONS		0,514	0,42	0,68		61 %
CARTOUCHES / TONERS		0,12	0,27	0,44		63 %
RADIOGRAPHIES				0,13		
CAPSULES NESPRESSO		0,71	0,59	0,96		61 %
ARTICLES SPORTS ET LOISIRS			0,40	2,71		566 %
ARTICLES BRICOLAGE & JARDINAGE			0,85	1,27		50 %

Les déchets verts

Le traitement et l'évacuation des déchets verts sont réalisés en partenariat avec le CIVAM (Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural). Les végétaux déposés sur les déchetteries de Calvisson et Sommières sont amenés à la déchetterie de Villevieille où ils sont broyés. Ils sont ensuite acheminés sur les parcelles des agriculteurs adhérents au CIVAM pour un compostage en place.



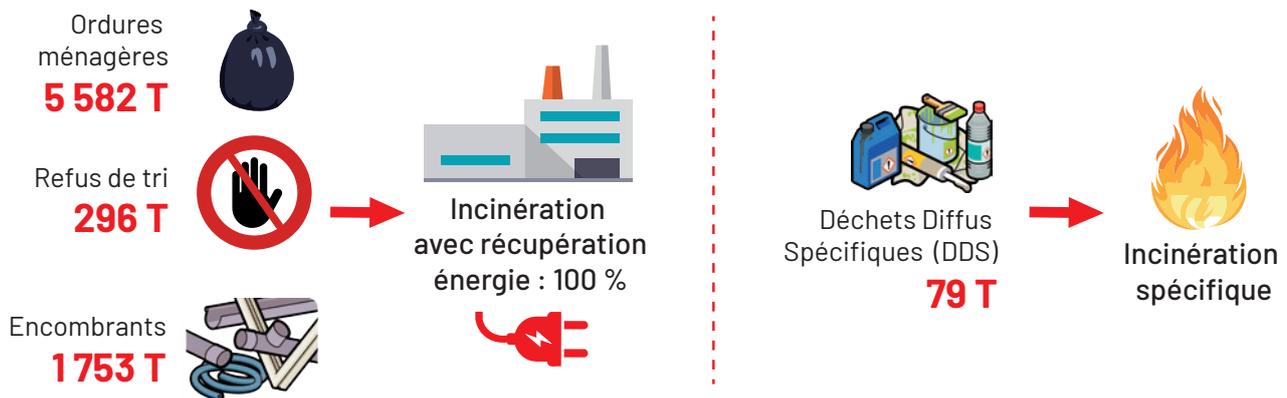
Réception des déchets verts en déchetterie



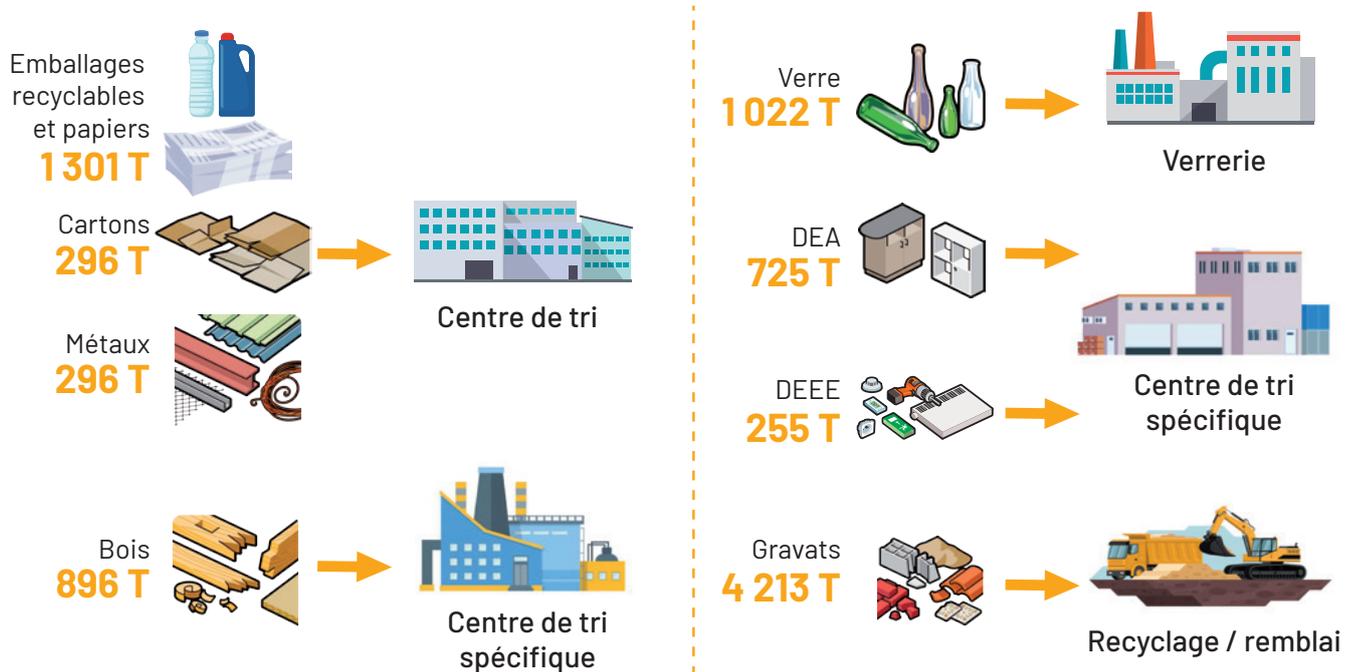
8 TRAITEMENT DES DÉCHETS

Taux de valorisation

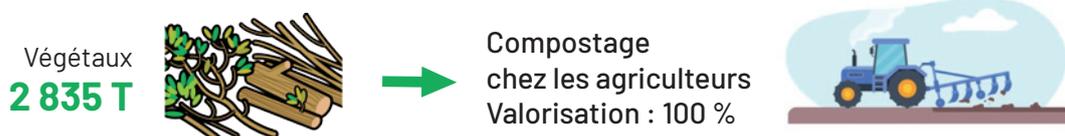
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



VALORISATION MATIÈRE



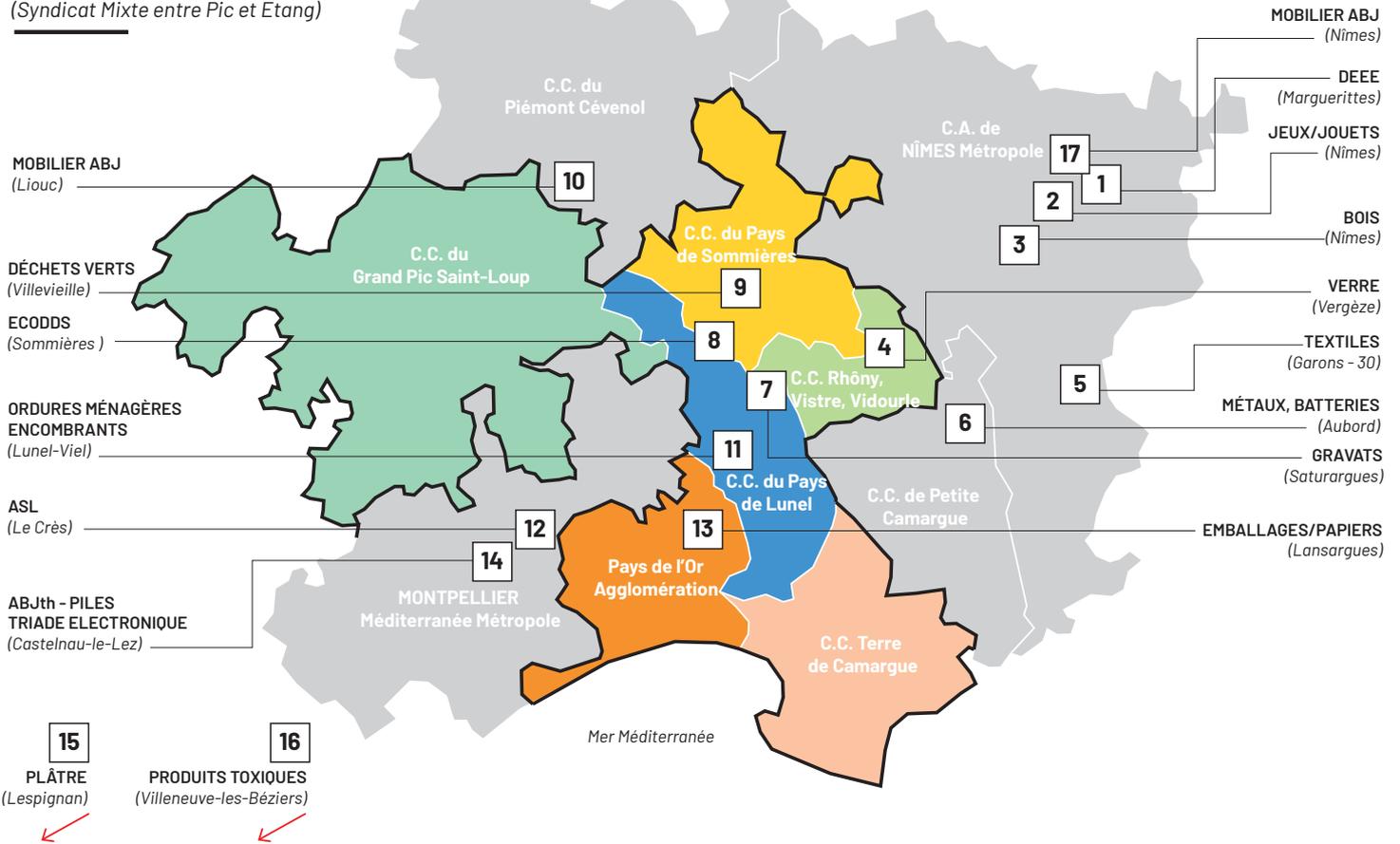
VALORISATION ORGANIQUE



Localisation des unités de traitement

Territoire du SMEPE

(Syndicat Mixte entre Pic et Etang)



1 DEEE - SUEZ RV MEDITERRANÉE (Marguerittes - 30)

9 DÉCHETS VERTS - Plateforme Broyage Compostage à la ferme (Villevieille - 30)

2 JEUX/JOUETS - NICOLLIN (Nîmes - 30)

10 **17** MOBILIER Articles Bricolage et Jardinage PAPREC (Liouc et Nîmes - 30)

3 BOIS - SBR (Nîmes - 30)

11 ORDURES MÉNAGÈRES DÉCHETS ENCOMBRANTS UVE OCTAV (Lunel-Viel - 34)

4 VERRE - OI MANUFACTURING (Vergèze - 30)

12 Articles Sports & Loisirs - Lezprit Rééquipe (Le Crès - 34)

5 TEXTILES - PHILTEX (Garons - 30)

13 EMBALLAGES / PAPIERS Centre de tri PAPREC (Lansargues - 34)

6 MÉTAUX, BATTERIES AUBORD recyclage (Aubord - 30)

14 Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques - PILES TRIADE ELECTRONIQUE (Castelnau-le-Lez - 34)

7 GRAVATS - CARRIÈRE LRM (Saturargues - 34)

15 PLÂTRE - RECYGYPSE (Lespignan - 34)

8 ECODDS - SPUR (Sommières - 30)

16 PRODUITS TOXIQUES - TRIADIS (Villeneuve-les-Béziers - 34)

9 LES PROJETS POUR L'ANNÉE 2025

Déchetterie de Villevieille

La Communauté de Communes du Pays de Sommières souhaite améliorer le service rendu aux usagers et aux professionnels. La déchetterie de Villevieille accueille plus de 100 passages journaliers. Sa configuration actuelle, qui date depuis plus de 20 ans n'est plus adaptée. La CCPS a comme projet de réaménager le haut des quais en :

- créant une entrée et une sortie séparée,
- déplaçant le local des agents de déchetteries au niveau de la voie d'entrée du site.

Les objectifs sont :

- d'accroître la qualité du service rendu aux usagers et aux professionnels,
- d'améliorer les conditions de travail des agents,
- d'augmenter le tri et la valorisation des déchets en diminuant le tonnage des encombrants.

La fin des travaux est prévue pour fin mai 2025.

Déploiement des aires de compostage collectif

Le déploiement des aires de compostage collectif sur le territoire se poursuit lorsque cela est possible ainsi qu'auprès de communes encore non équipées.

En complément des solutions de compostage de proximité proposées à ses habitants, le déploiement de la collecte des biodéchets en point d'apport volontaire est envisagé à partir de septembre 2025. Deux solutions sont à l'étude : le composteur grutable et l'abribac.



composteur grutable



abribac

Mise aux normes des déchetteries

Un travail de mise aux normes des 3 déchetteries sera lancé en 2025. Il permettra :

- la mise en place d'une signalétique verticale et horizontale adaptée avec les dernières filières de traitements,
- le changement des équipements destinés à prévenir les risques de chutes avec du matériel plus robuste (garde-corps en béton),
- la réorganisation du positionnement des bennes pour faciliter le tri.



Stockage déchets dangereux

Pour répondre à la réglementation ICPE, des containers de grande capacité pour le stockage des déchets dangereux seront ajoutés dans les 3 déchetteries. Ils permettront de stocker les déchets dangereux sous rétention et à l'abri des intempéries.

Fin du renouvellement du parc aérien

La Communauté de Communes du Pays de Sommières va investir plus de 200 000 € pour l'achat de nouveaux points d'apport volontaire dédiés aux Papiers, Verres, Ordures Ménagères et Emballages. Les anciennes colonnes en plastique seront toutes remplacées par des colonnes en métal avec une signalétique appropriée aux déchets collectés.

Les anciennes colonnes seront recyclées par une entreprise à Alès.

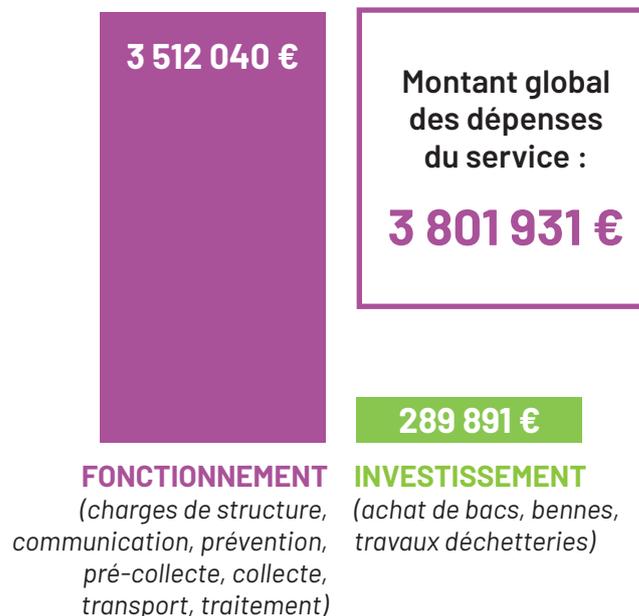
Pour faciliter la collecte et le tri dans les manifestations et événements festifs, la Communauté de Communes va se doter de colonnes petits formats sur roulettes pour la collecte du Verre, du Tri sélectif et des Ordures Ménagères. Ces colonnes seront prêtées sous conditions aux communes et associations du territoire.

10 DÉTAILS DES COÛTS DU SERVICE DÉCHETS

Évolution du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Pour 2024, la délibération du 29 mars 2024 approuve la diminution du taux de TEOM de 15,20 % à 14,20 %. Le montant de la TEOM pour 2024 s'élève à 3 802 901 €. Le service de collecte et valorisation des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes est principalement en gestion déléguée. Seul le service déchetterie est assuré en semi-régie. En effet, les rotations des bennes sont effectuées par un prestataire ; le reste du service est assuré en interne.

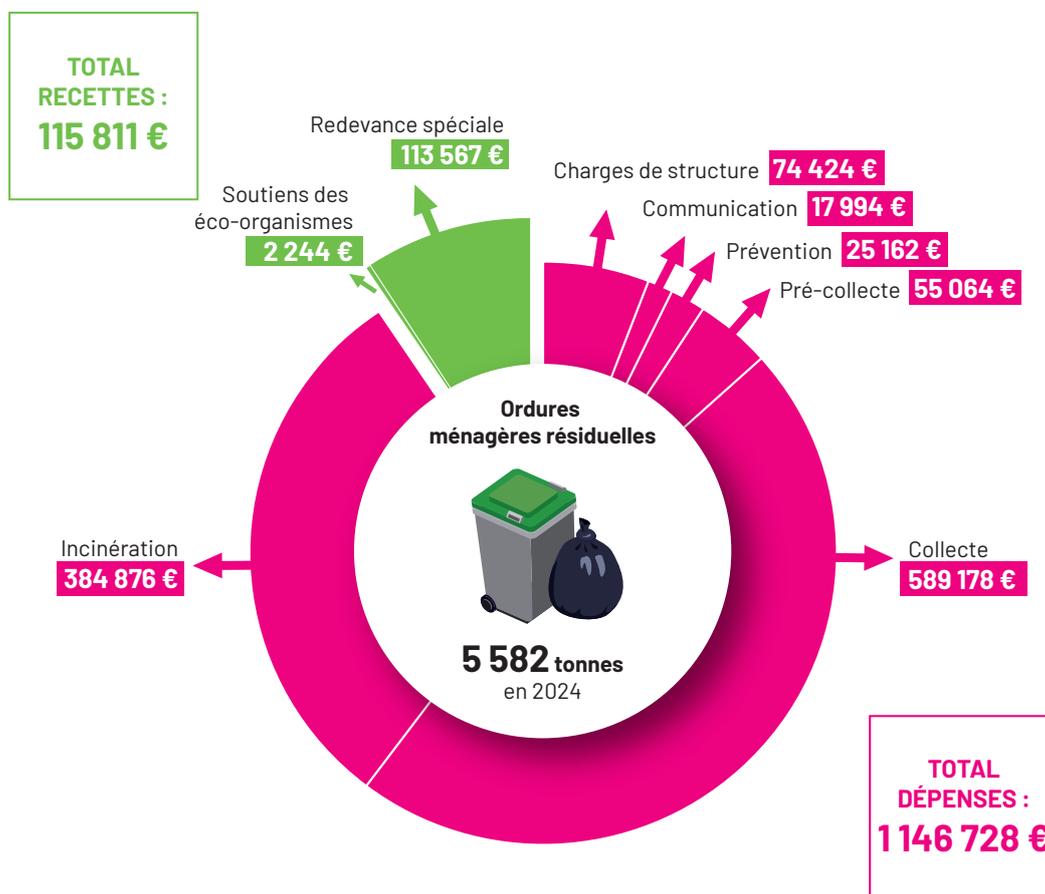
Le financement du service est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les soutiens relatifs au tri sélectif et la revente de certains matériaux et enfin le budget général de la Communauté de Communes du Pays de Sommières.



Détail des coûts du service déchets

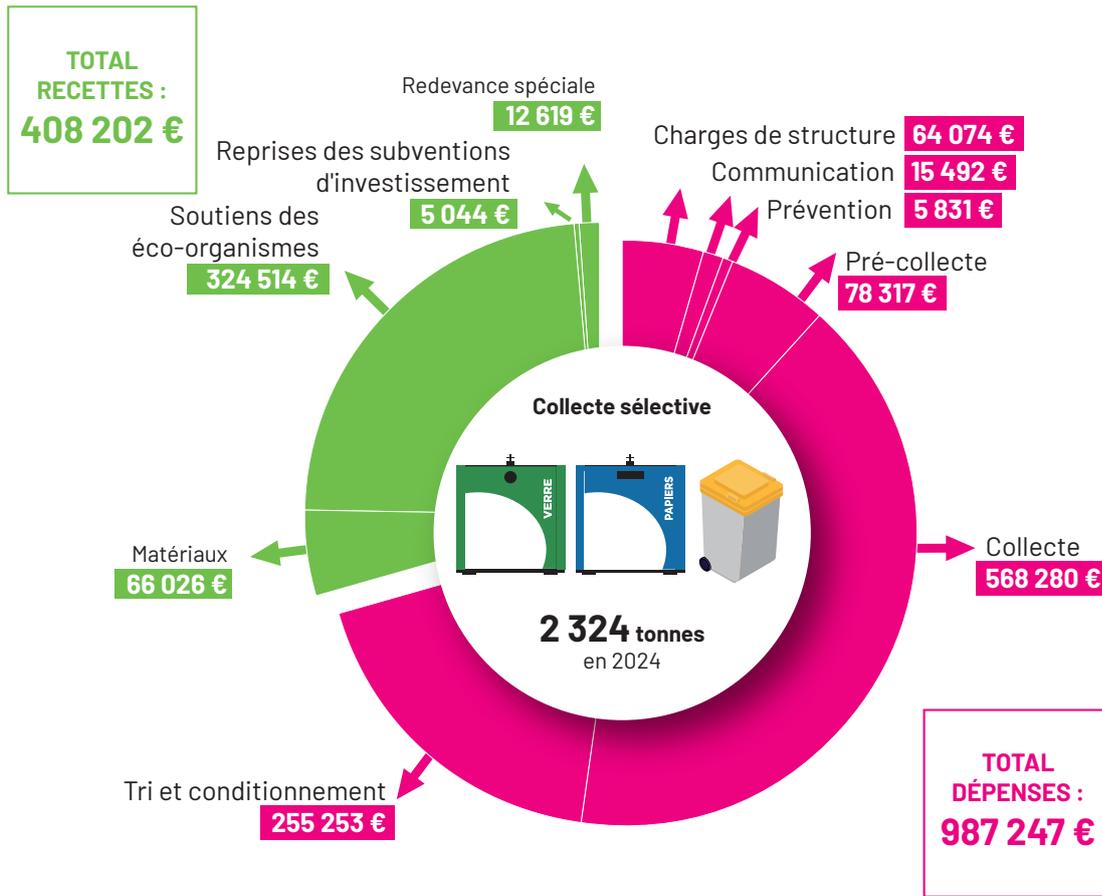
1- Les ordures ménagères résiduelles

Les dépenses comprennent la collecte, l'incinération, l'achat et la maintenance des bacs et le personnel.

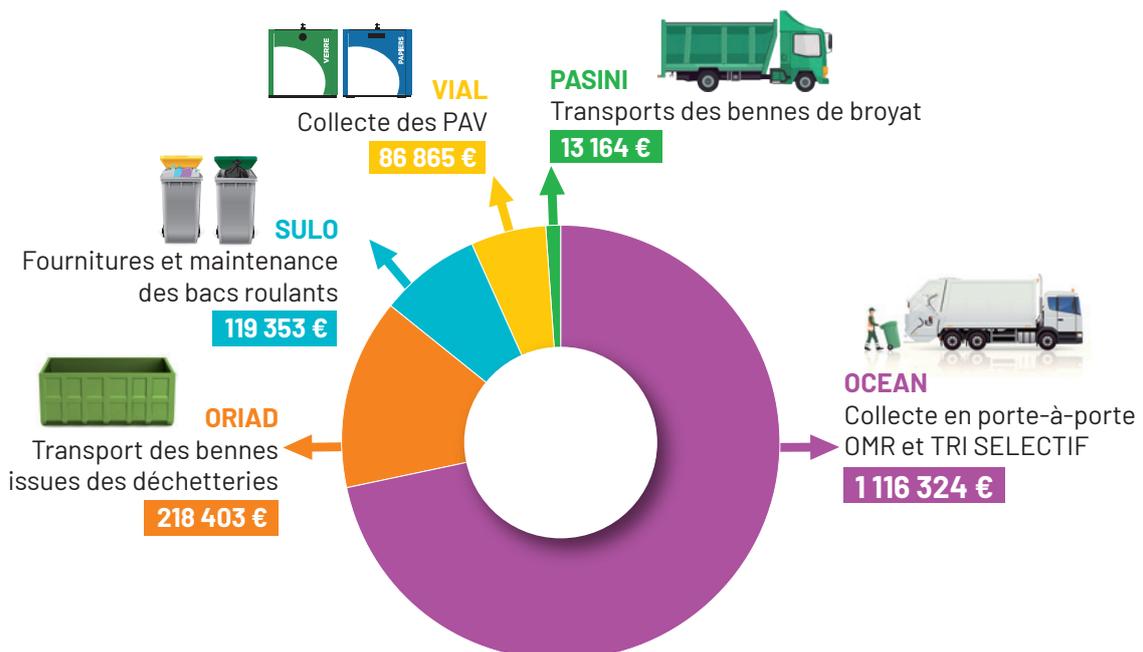


2 - La collecte sélective

Les dépenses comprennent la collecte, le tri et le conditionnement des emballages, des journaux magazines, du verre ; l'achat et la maintenance des bacs, la communication, les frais relatifs aux véhicules, le personnel.



3 - Montants annuels des principales prestations rémunérées à des entreprises



4 - Redevance spéciale

Les professionnels ou les administrations produisant au moins une fois dans l'année un volume de déchets égal ou supérieur à 2 639 litres hebdomadaires, soit 4 bacs de 660 litres, sont assujettis à la redevance spéciale. 26 établissements étaient concernés par cette redevance en 2024.

Montant de la redevance spéciale en 2024 :



Ordures ménagères

pour 1 bac 660L densité 0.00017

1 collecte par semaine = 20,86 €



Collecte sélective

pour 1 bac 660L densité 0.00004

1 collecte par semaine = 6,91 €

Le calcul du coût de la redevance spéciale est le suivant :

(Litrage collecté sur la période de facturation x densité des ordures ménagères x coût du service N-1)

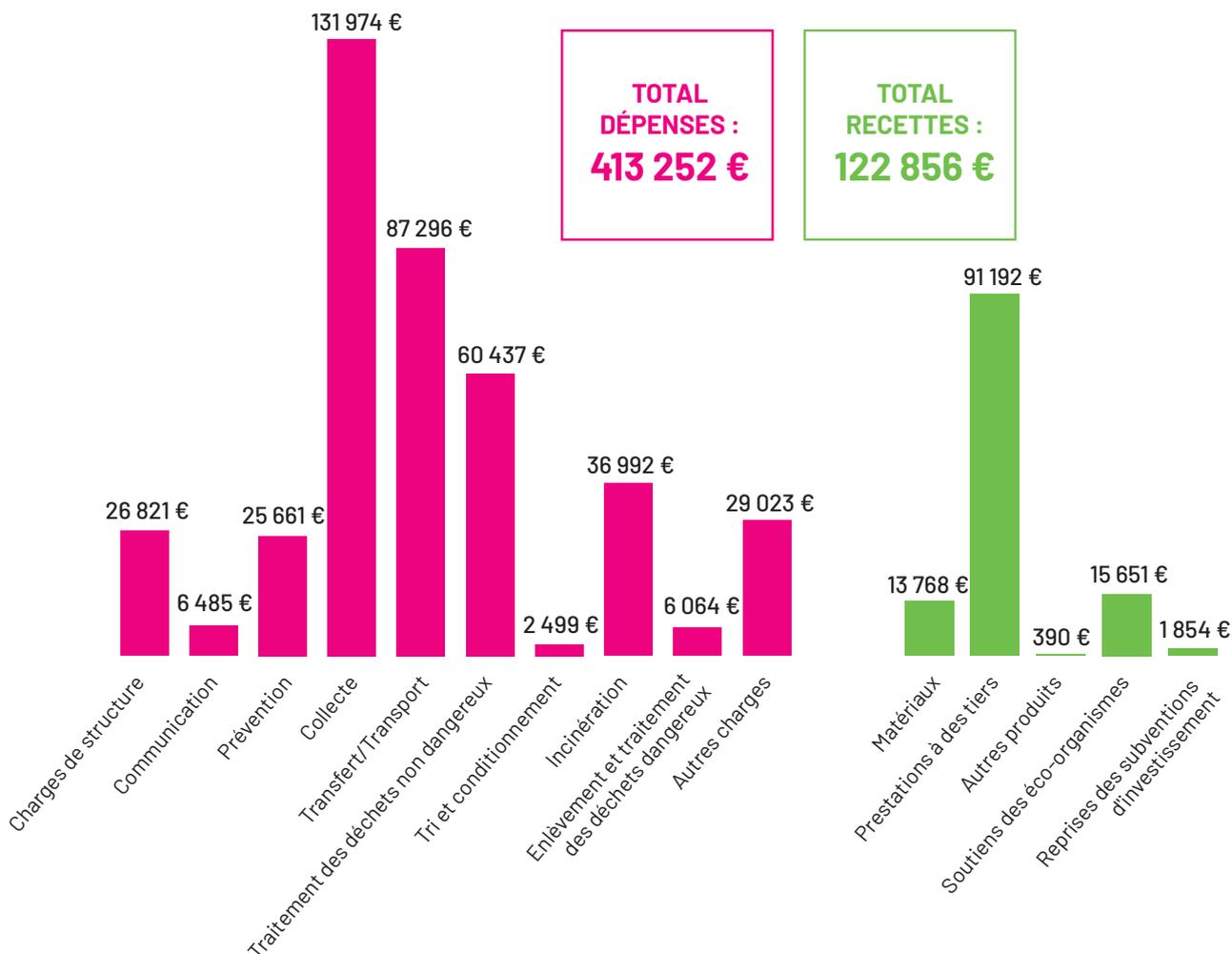
+

(Litrage collecté sur la période de facturation x densité de la collecte sélective x coût du service N-1)

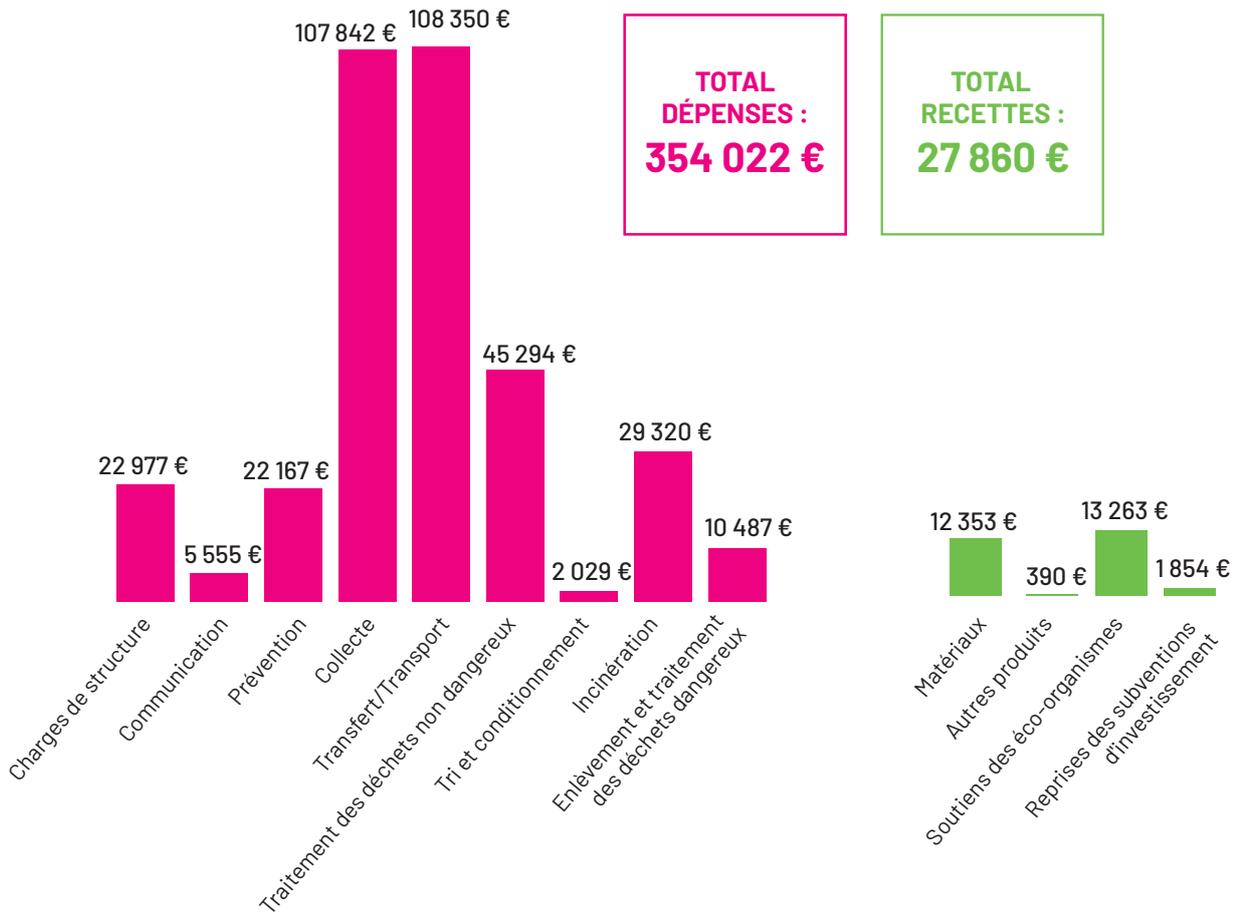
Le coût du service à la tonne est basé sur le coût de l'achat des bacs, la collecte et le traitement.

5 - Détails par déchetterie

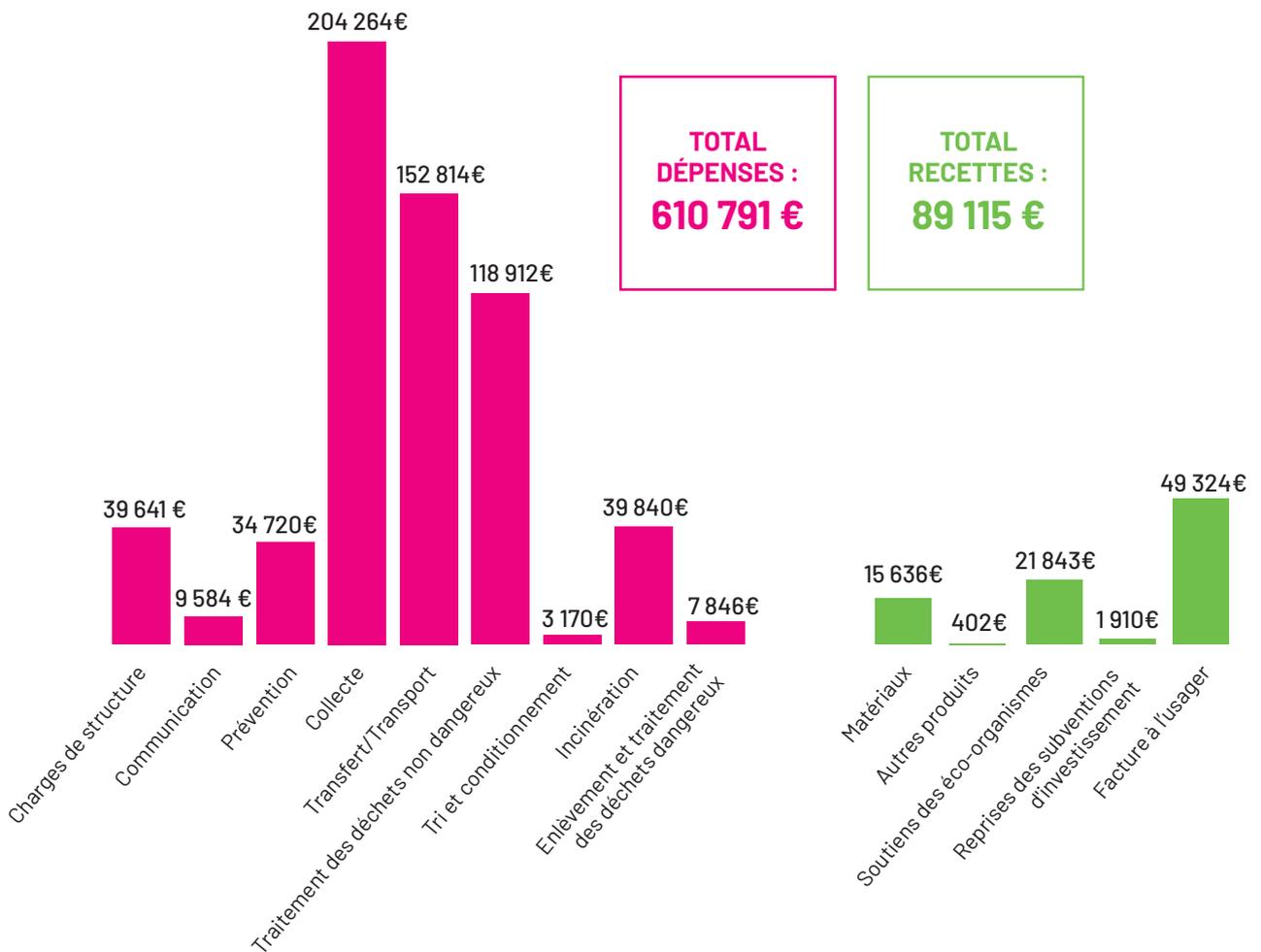
a - Déchetterie de Sommières



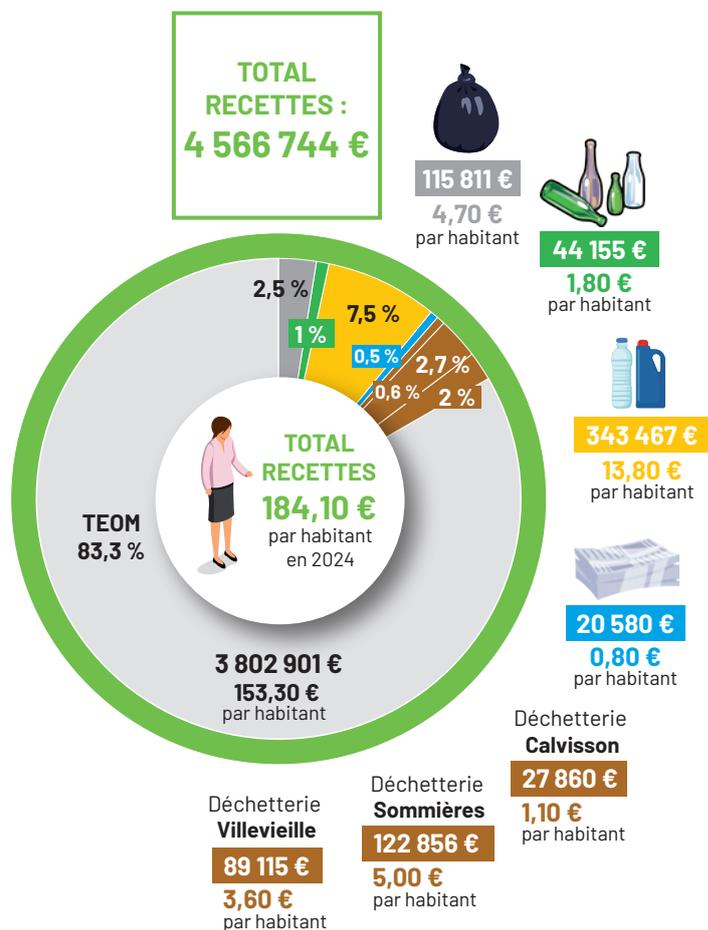
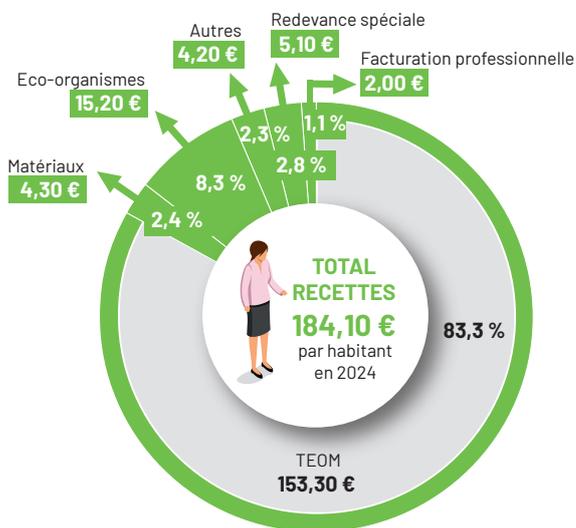
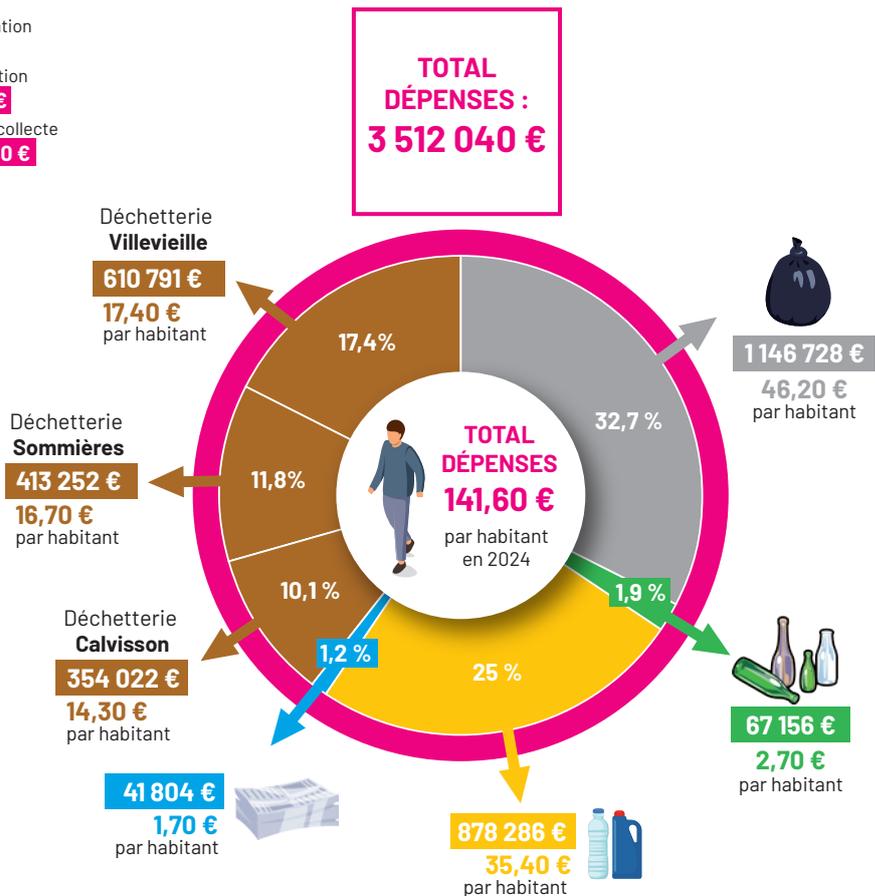
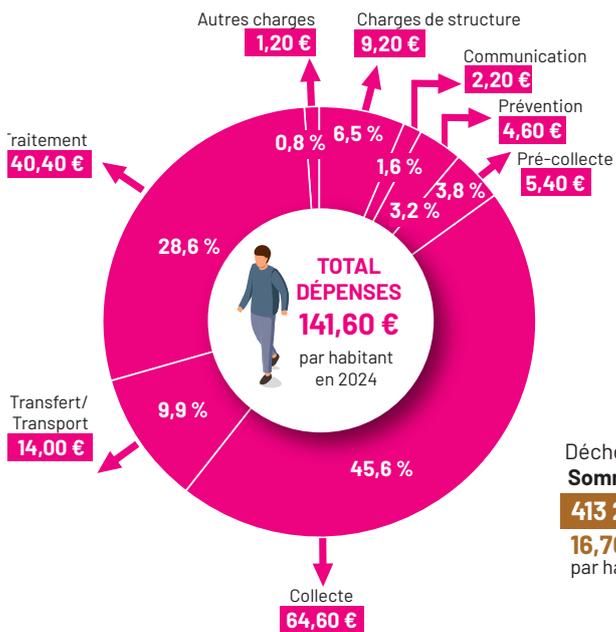
b - Déchetterie de Calvisson



c - Déchetterie de Villevieuille



6 - Coûts complets

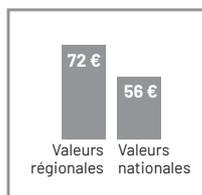


7 - Coût aidé du service

Le coût aidé correspond au coût restant à la charge de la collectivité (charges – recettes liées à l'activité déchets pour l'ensemble des flux), qui doit être financé par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Coût aidé total	2022	2023	2024
En € H.T.	2 497 173 €	2 672 090 €	2 924 000 €
En € / habitant	102,80 €	109,10 €	117,90 €
En € / tonne	169 €	184 €	202 €
Population	24 284	24 494	24 803

Coût aidé en € H.T./habitant



Ordures ménagères résiduelles



Emballages en verre



Emballages et papiers

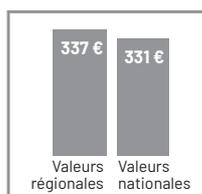


Déchetteries

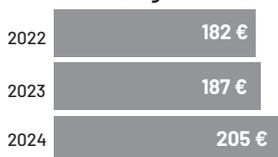


Données 2023 (en € H.T./habitant)

Coût aidé en € H.T./tonne



Ordures ménagères résiduelles



Emballages en verre



Emballages et papiers



Déchetteries



Données 2023 (en € H.T./tonne)

Analyses

Les ordures ménagères résiduelles

Les coûts aidés sont nettement inférieurs aux valeurs régionales et nationales de 2023.

Les principales raisons sont :

- Le bas coût de traitement à l'incinération de Lunel-Viel en comparaison avec d'autres unités de traitement.
- L'absence de quai de transfert pour la CCPS.

Les emballages en verre

Les coûts aidés sont revenus aux montants de 2022. Ils restent inférieurs aux valeurs régionales et nationales de 2023.

Les principales raisons sont :

- Renouvellement du matériel de pré-collecte prévu pour début 2025,
- Prix du marché de collecte inférieur à la normale.

Les emballages et les papiers

Les coûts aidés continuent d'augmenter en 2024 et sont inférieurs aux valeurs régionales mais supérieurs aux valeurs nationales de 2023.

Les principales raisons sont :

- Augmentation des tonnages et des refus de tri,
- Augmentation du coût de traitement de la collecte sélective avec le changement de marché.

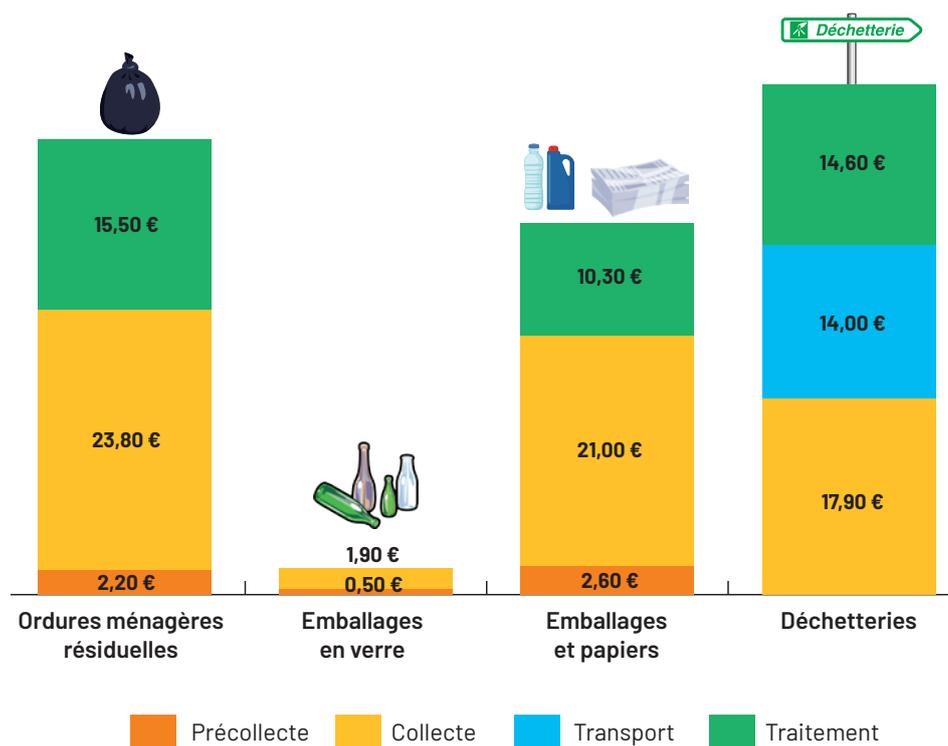
Les déchetteries

Les coûts aidés sont en augmentation cette année. Ils sont toujours supérieurs aux valeurs régionales et nationales de 2023.

Les principales raisons sont :

- Réseau densifié de déchetteries sur le territoire,
- Nombreuses pannes de matériels, donc augmentation des rotations de bennes,
- Accueil des professionnels à la déchetterie de Villevieille.

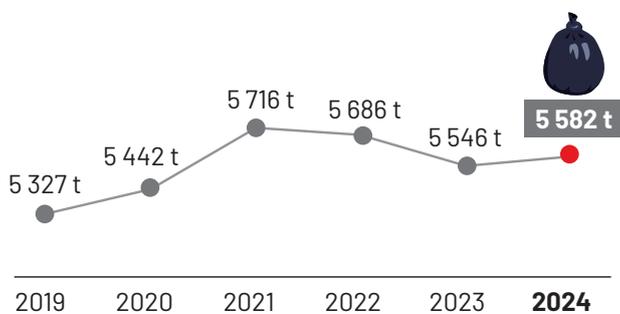
8 - Coût complet par étape technique et par flux



9 - Les indicateurs de suivi :

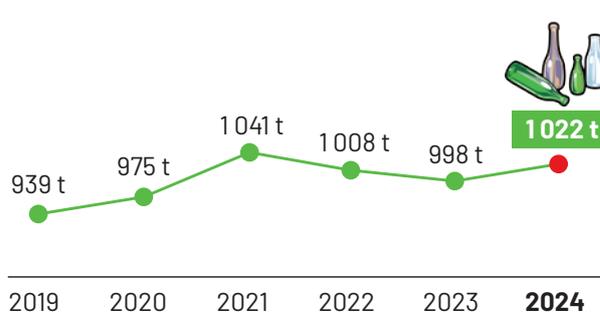
Ordures ménagères résiduelles

Evolution des tonnages collectés



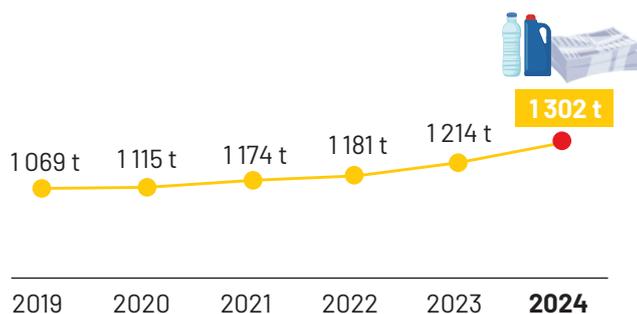
Emballages en verre

Evolution des tonnages collectés



Emballages et papiers

Evolution des tonnages collectés



Déchetteries

Evolution des tonnages collectés





Communauté de communes du Pays de Sommières
Parc d'activités de l'Arnède
Siège : Bt 1 - 21 rue de la Socomi
Service CVD : Bt 2 - 55 rue des Epaulettes
30 250 Sommières
Standard déchets ménagers : 04 66 80 98 40
dechets@ccpaysdesommières.fr
www.ccpaysdesommières.fr

